Nations Unies S/PV.3713



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3713e séance
Vendredi 15 novembre 1996, à 16 heures
New York

Président :	M. Wisnumurti	(Indonésie)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Gomaa
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Italie	M. Ferrarin
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Lettre datée du 14 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1996/941)

96-86835 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 16 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Lettre datée du 14 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1996/941)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Burundi, du Cameroun, du Canada, du Congo, du Danemark, de la Finlande, du Gabon, de l'Irlande, d'Israël, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, du Rwanda, de l'Espagne, de la Suède et du Zaïre des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nsanze (Burundi), M. Kayinamura (Rwanda) et M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) prennent place à la table du Conseil; M. Sucharipa (Autriche), M. Baekelandt (Belgique), Mme Boum (Cameroun), M. Fowler (Canada), M. Abibi (Congo), M. Kimberg (Danemark), M. Breitenstein (Finlande), M. Dangue Rewaka (Gabon), M. Campbell (Irlande), M. Ayalon (Israël), M. Wolzfeld (Luxembourg), M. Biegman (Pays-Bas), M. Biørn Lian (Norvège), M. Catarino (Portugal), M. Zulueta (Espagne), et M. Osvald (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1996/941, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/943, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Belgique, le Botswana, le Canada, le Chili, le Danemark, l'Égypte, la France, le Gabon, l'Allemagne, la Guinée-Bissau, le Honduras, l'Indonésie, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, l'Espagne, le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et le Zaïre. L'Autriche, le Cameroun, le Congo, la Finlande, Israël, le Luxembourg et la Suède se sont portés coauteurs du projet de résolution, qui figure au document S/1996/943.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1996/922, lettre datée du 11 novembre 1996, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) auprès de l'Organisation des Nations unies, transmettant le texte du communiqué de la quatrième session extraordinaire de l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tenue le 11 novembre 1996 à Addis-Abeba; S/1996/942, lettre datée du 15 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1996/944, lettre datée du 15 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont reçu la photocopie de la lettre datée du 15 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée en tant que document S/1996/945.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Zaïre, à qui je donne la parole.

M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter. Nous

avons des relations même personnelles depuis des années, et nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil en ce mois de novembre, qui sera un mois difficile pour le Conseil.

Je voudrais en même temps remercier le Représentant permanent du Honduras pour sa présidence du Conseil durant le mois d'octobre passé.

Au nom de mon pays, je voudrais ici remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de l'initiative qu'il a prise de saisir le Conseil de sécurité de la situation qui prévaut à l'est du Zaïre. En même temps, nous voudrions ici rendre un hommage mérité au Canada et à ses deux fils émérites, l'Ambassadeur Chrétien et le général Baril qui, tous deux, ont accepté des missions, ô combien difficiles, au nom de cette Organisation que nous aimons tous.

En 1960, précisément le 30 juin 1960, mon pays accède à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Quelques mois plus tard éclatent dans le pays des troubles qui amènent ce même Conseil de sécurité des Nations Unies à se pencher sur mon pays et à lui venir en aide pour sauver son unité et son intégrité. Aujourd'hui, le même Conseil est réuni ici pour examiner la situation d'une agression manifeste, constatée par tout le monde, reconnue même par les agresseurs.

Les voisins, avec lesquels nous avons entretenu des relations fraternelles pendant 34 ans, se sont aperçus qu'ils appartenaient à l'Empire Hima. Le Rwanda, dont les autorités sont arrivées au pouvoir par les armes, a poussé une partie de sa population dehors. Quatre-vingt cinq pour cent de cette population vit dans des camps, appelés «camps de réfugiés». Mais je doute que beaucoup parmi vous aient eu l'occasion de visiter ces camps qu'on appelle «camps de réfugiés». Ceux qui sont passés par là, j'en suis sûr, se rappelleront les conditions dans lesquelles vivent ces populations : des hommes réduits à la dimension d'animaux, vivant sous des tentes dans des conditions indescriptibles. Toutes les familles vivant ensemble, faisant leurs besoins ensemble, voilà le camp.

Je ne voudrais pas vous dégoûter davantage. Et cette situation laisse indifférentes les autorités de Kigali qui, à longueur de journée, pavoisent en disant que la sécurité règne au Rwanda. Si la sécurité règne au Rwanda, pourquoi voudrait-on que cette population, qui vit dans des conditions indescriptibles, ne puisse pas elle aussi profiter de cette sécurité? Ces personnes vivent comme des réfugiés, mais des réfugiés qui ont tout perdu, même leur dignité.

On ne peut pas nous convaincre que 80 % d'une population soit composée de criminels. Mais, puisque nous parlons de crimes, autant que je sache, le droit de nos pays dispose que le crime est un acte individuel. On ne pas accuser toute une population de façon collective d'avoir commis un crime. Il y a certes eu un génocide. Mais, le génocide, qui l'a conçu, qui l'a commis? Les Rwandais. Je suis d'accord qu'il y a eu des victimes tutsies, mais il ne faut pas oublier qu'il y a également eu des victimes hutues. Parmi les personnes poursuivies par le Tribunal international figurent des Tutsis qui étaient au pouvoir à ce moment-là aussi, comme il y a actuellement aussi des Hutus au pouvoir. Et qui nous dit que, demain, ces Hutus ne seront pas eux aussi accusés d'avoir commis un génocide contre leurs propres frères?

Mon pays a une tradition d'accueil des réfugiés, particulièrement en ce qui concerne le Rwanda. En 1959, nous avons accueilli une vague de réfugiés qui se sont installés chez nous, dont certains des fils sont actuellement au pouvoir à Kigali. En 1972, nous avons encore accueilli des réfugiés, mais ceux-là n'étaient pas armés. En 1994, le drame a éclaté au Rwanda, et le Zaïre a accueilli plus de 2 millions et demi de réfugiés. Pour donner un exemple, l'Allemagne, pays développé mieux nanti que le Zaïre, avec plus de moyens et plus de structures d'accueil, a reçu sur son sol 400 000 réfugiés venus de l'ex-Yougoslavie. L'Allemagne ne s'est pas privée de se plaindre du poids que représentaient ces réfugiés sur son sol. Qu'on imagine alors le Zaïre, sans moyens, en crise financière, en crise sociale et en crise économique, qui reçoit plus de cinq fois le nombre de réfugiés que l'Allemagne avait reçus. L'Allemagne sait avec quelle monnaie elle a été payée par les réfugiés; le Zaïre subit le même sort aujourd'hui.

Ceux que nous avons reçus chez nous, ceux que nous avons nourris, ceux que nous avons habillés, sont revenus par la porte de derrière avec des armes pour tuer la population zaïroise. C'est pourquoi je voudrais, devant le Conseil de sécurité ici réuni, réitérer la position du Zaïre exposée dans la lettre que j'ai adressée ce matin au Président du Conseil de sécurité. Cette position est la suivante : le Zaïre considère que la clef du problème, ou de la crise à l'est de son territoire est «le réfugié», rwandais et burundais confondus. Nous demandons donc à la communauté internationale de s'impliquer, de faire pression sur Kigali en particulier, pour que les dirigeants de Kigali reprennent leurs compatriotes. Je crois qu'une fois le problème des réfugiés réglé, la région retrouvera son calme. Je puis l'assurer, parce que 34 années durant le Zaïre a vécu en bonne intelligence avec le Rwanda et le Burundi.

Le Zaïre, mon pays, a accepté la proposition faite par le Secrétaire général de convoquer une conférence régionale pour étudier le problème de la région. Le Zaïre, mon pays, a même fait une proposition au Secrétaire général, par le biais du Président de la République du Zaïre, d'accepter le déploiement d'observateurs le long de la frontière avec nos voisins. Le Zaïre a été le seul à accepter cette initiative, estimant qu'elle pouvait être utile au règlement de la crise au Rwanda et au Burundi. Mais qu'a fait le Rwanda? Le Rwanda a refusé l'initiative du Secrétaire général; le Rwanda a demandé le départ de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR); le Rwanda a réduit le bureau proposé des Nations Unies, qui pouvait rester à Kigali, à une dimension inefficace; et les organisations non gouvernementales qui pouvaient opérer au Rwanda ont été triées.

Mais quel était l'objectif que poursuivait alors le Rwanda? Peut-être que le Conseil ne le sait pas. Le Rwanda poursuivait un objectif bien clair : éloigner tous les témoins. Le Rwanda savait, il y a quelque temps, qu'aux frontières du Zaïre un discours de feu a été prononcé par un dirigeant de la région, préconisant la levée d'une armée. Et ce que nous vivons aujourd'hui, ce sont les conséquences de ce discours. Le Rwanda s'est souvenu qu'il appartient à l'Empire Hima, et il veut le reconstituer. C'est son droit; mais nous rappelons au Rwanda qu'il existe dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) un principe auquel aucun pays africain ne souhaite toucher, c'est l'intangibilité des frontières acquises dès l'indépendance.

À propos de la situation des réfugiés, comment la communauté internationale peut-elle être passive et indifférente à ce qui se passe à Kigali? Comment pouvons-nous accepter qu'un gouvernement monoethnique éloigne la majorité de sa population et gouverne au nom de cette même population? Le principe pour lequel la communauté internationale s'est battue en Bosnie en luttant contre l'épuration ethnique est érigé en règle de gouvernement à Kigali. Une tribu — 85 % de la population — est mise hors de l'État du Rwanda, et la communauté internationale se plaît à suivre cette situation et ne fait aucune pression sur Kigali pour qu'il reprenne sa population.

Lorsque la vague des réfugiés rwandais a envahi mon pays, mon pays a fait des propositions. Nous étions conscients que parmi les réfugiés qui traversaient la frontière se trouvaient des éléments armés. Nous en avons désarmés. Mais, comment pourrions-nous désarmer tout le monde? Nous ne pouvions contenir une telle masse. Les bagages que les réfugiés portaient sur la tête contenaient parfois des armes, que nous ne pouvions pas contrôler. Mais nous avons fait une proposition au Secrétaire général et au Conseil de sécurité. Le Zaïre a identifié des sites où éloigner les éléments armés des civils réfugiés.

Monsieur le Président, ceux qui ont siégé au Conseil avant vous peuvent vous dire quelle a été la réaction de la communauté internationale : «Ça va coûter très cher!». Aujourd'hui, le Zaïre est curieux de savoir combien coûtera l'opération que nous sommes en train de monter. Telles sont les hésitations du Conseil qui nous ont conduits dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Dès qu'il a été question de conférence régionale, une initiative heureuse a été confiée à l'Ambassadeur Jesus, du Cap-Vert. En effet, ce dernier a été chargé d'examiner avec les dirigeants de la région la possibilité de convoquer ces dirigeants. Le Rwanda a refusé la convocation de cette conférence. Aujourd'hui, dans le mandat confié à l'Ambassadeur Chrétien, présent dans la région, se trouve aussi l'organisation de cette conférence. Nous prenons la communauté internationale à témoin : si la conférence, dont l'initiative avait été confiée à l'Ambassadeur Jesus, avait vu le jour, nous ne serions pas là aujourd'hui à pleurer les morts que nous pleurons.

Nous demandons à la communauté internationale d'exercer des pressions plus fortes encore sur Kigali pour que le problème des réfugiés trouve sa solution dans le retour de ceux-ci dans leur pays.

Mon pays subit une agression manifeste. En 1990, le 2 août plus précisément, j'étais dans cette salle, représentant du Zaïre au Conseil de sécurité. Une situation semblable : l'agression d'un État contre un autre, était apparue dans une autre région du monde. Nous avons levé une armée pour combattre cette agression. Et nous ne comprenons pas aujourd'hui la timidité avec laquelle le Conseil de sécurité traite de l'agression dont mon pays est victime.

Aujourd'hui, c'est le Zaïre. Hier, c'était le Koweït. Mais qui sait à qui sera le tour, demain!

J'ai commencé par remercier le Canada et ses deux dignes fils d'avoir accepté la mission qui leur est confiée. Je voudrais maintenant dire quelques mots à propos de la composition de la force que nous sommes en train de monter. Je ne serai pas long car les détails se trouvent dans la lettre que j'ai fait parvenir au Président du Conseil de sécurité ce matin. Mais je voudrais rappeler que le Zaïre souhaite être consulté à tout instant pour le montage de cette opération. D'autre part, il n'est pas exclu que le Zaïre

récuse certaines offres de certains États jugés de connivence avec l'agresseur.

Pour terminer, je reviendrai sur les images que notre bien-aimé CNN distille à longueur de journée aujourd'hui. On nous montre une colonne de femmes et d'enfants en train de déambuler. Dans quelle direction, je ne le sais pas! Et on nous annonce le retour des réfugiés dans leur pays bien-aimé, le Rwanda.

Nous ne sommes pas dupes. C'est une manoeuvre de diversion, qui a été entreprise par le Rwanda. Les troupes de l'armée patriotique rwandaise qui se trouvent à Goma sont allées dans le camp de Mugunga pour chasser le peu de réfugiés qui y étaient encore, en leur indiquant la route de Gisenyi. Tout le Cabinet rwandais s'est déplacé à Gisenyi en disant, «Nous allons accueillir nos frères qui reviennent!». Quelle honte! Quelle honte! Deux ans durant, ces gens ont vécu comme des animaux et aujourd'hui le Cabinet rwandais se déplace à Gisenyi pour les recevoir.

Le Conseil ne doit pas se laisser abuser par des manoeuvres comme celle-là. Le Rwanda est passé maître dans ces manoeuvres. Rappelez-vous que c'est le Rwanda lui-même qui a demandé aux Nations Unies de lui laisser le matériel utilisé par la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Il a ridiculisé les Nations Unies!

Je voudrais ici exprimer la sincère gratitude de mon pays pour le projet de résolution que le Conseil va adopter, qui permettra le déploiement de cette force multinationale à l'est du Zaïre afin de pourvoir, d'abord, aux objectifs humanitaires, et qui donnera la possibilité d'étendre le mandat de cette force pour en faire une opération sous le chapeau des Nations Unies.

Encore une fois, nous remercions le Conseil et nous nous réservons le droit de reprendre la parole plus tard.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Zaïre des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Rwanda, à qui je donne la parole.

M. Kayinamura (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous présenter mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, le Conseil est entre de bonnes mains. Nous tenons aussi à remercier l'Ambassadeur Gerardo Martinez Blanco, du Honduras, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au mois d'octobre.

Je vais répondre à la déclaration prononcée par le représentant du Zaïre. Cependant, j'épargnerai au Conseil une déclaration longue et trompeuse, de manière à faire bon usage de cette importante instance.

Au cours des dernières 48 heures, nous avons compté que 100 réfugiés par minute franchissaient la frontière pour sortir du Zaïre. Nous nous attendons à ce que d'ici le début de la semaine prochaine le gros des réfugiés rwandais ait regagné la mère patrie. Le Gouvernement du Rwanda se félicite du retour tant attendu de ses ressortissants. Nous pensons que les conditions sont maintenant réunies pour le retour ordonné des réfugiés en plus grand nombre. Je suis heureux de pouvoir annoncer au Conseil que le Cabinet rwandais au grand complet a accompagné le Président à Goma, ville frontière du Zaïre, pour accueillir les réfugiés de retour.

Les services locaux et gouvernementaux ont été mobilisés à travers tout le pays afin de préparer, à l'intention des réfugiés, des centres d'accueil où ils seront reçus avant de regagner leurs foyers respectifs.

À la lumière de l'évolution récente de la situation dont nous nous félicitons, le Gouvernement rwandais estime que la force multinationale proposée n'est plus pertinente, du moins pour ce qui est de sauver les réfugiés rwandais à l'est du Zaïre.

La situation dans l'est du Zaïre ayant changé, les plans pour la force multinationale proposée devraient aussi être changés afin qu'elle soit adaptée à l'évolution de la situation sur le terrain. À cet égard, il conviendrait de réduire la force multinationale, de revoir la localisation de ses troupes, de rechercher un nouveau mandat et d'étudier rapidement sa mission purement humanitaire. Le mandat de la force multinationale devrait être d'une durée limitée à deux ou trois mois au maximum.

Si la mission de la force multinationale proposée devait être reconsidérée à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain, elle devrait avoir pour mandat de désarmer les soldats de l'ex-Gouvernement rwandais et les milices qui ont maintenu en captivité des milliers de réfugiés rwandais dans les camps situés à l'est du Zaïre. Mon gouvernement estime en outre que la communauté interna-

tionale devrait apporter son aide en mettant à disposition les ressources adéquates pour faciliter la réinstallation et l'intégration des réfugiés revenant au pays.

À cet égard, le Gouvernement rwandais voudrait prier instamment le Conseil de ne pas se hâter d'adopter une résolution avant de connaître tous les faits concernant l'évolution de la situation sur le terrain. Le Gouvernement rwandais n'y verrait aucun inconvénient.

L'assistance humanitaire requise devrait être acheminée au Rwanda afin de faire face aux besoins humanitaires qui viennent d'apparaître.

Je voudrais déclarer que je ne m'attendais pas à que le Conseil ait dû entendre une déclaration du représentant du Zaïre, mais je voudrais ici contester et réfuter les allégations avancées par la délégation du Zaïre.

L'historique auquel s'est livré le représentant du Zaïre a été transmis à cet organe par votre intermédiaire, Monsieur le Président, dans un document présenté au Conseil de sécurité — document S/1996/869, daté du 23 octobre 1996 —, qui décrit les causes à l'origine de la crise au Zaïre. Nous ne sommes pas responsables des difficultés que rencontre actuellement le Zaïre. Nous ne sommes pas responsables du fait que ses propres citoyens se sont vu retirer leur nationalité. Le Gouvernement rwandais sait que le Zaïre est un voisin de longue date. Nous n'avons rien contre le Zaïre, mais le Zaïre ne devrait rien avoir contre ses propres citoyens.

Si j'ai fait brièvement référence à ce document, c'est pour épargner au Conseil un long débat qui ennuierait les personnes ici présentes.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir permis de faire cette déclaration et de clarifier la position de mon gouvernement concernant le règlement de ce problème urgent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Burundi, auquel je donne la parole.

M. Nsanze (Burundi) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais signaler, Monsieur le Président, la manière dont vous avez présidé le Conseil de sécurité, qui reflète les caractéristiques de la politique de non-alignement, à savoir l'impartialité, une conduite de conciliation et un attachement aux principes sacrés de la Charte des Nations Unies. Pour toutes ces hautes qualités, nous vous rendons un hommage mérité.

(*L'orateur poursuit en espagnol — interprétation*)

L'Ambassadeur Martínez Blanco mérite également notre reconnaissance, mais, par-dessus tout, nos félicitations pour les succès qu'il a obtenus dans l'accomplissement de son mandat de Président du Conseil au mois d'octobre.

(*L'orateur poursuit en français*)

Mon exposé de quelque trois pages sera centré sur la nécessité d'identifier et d'éliminer les causes de la problématique globale dans la région des Grands Lacs.

L'humanité tout entière frémit à la vue des horreurs infligées à un million et demi de personnes. Une marée humaine est condamnée à un calvaire collectif. Le génocide, qui a causé près d'un million de victimes en un laps de temps de trois mois, a drainé hors de sa patrie un autre million d'êtres humains. Ce double phénomène, combien tragique, passe pour la cause lointaine mais principale de la monstrueuse détresse dont les deux Kivus sont le théâtre. Dans l'ignoble odyssée imposée aux réfugiés, l'opprobre majeur est à imputer à l'ex-armée rwandaise et à ses milices interahamwe qui, retranchées dans des camps de réfugiés, y ont pris ces derniers en otages pour les utiliser comme des boucliers humains.

Presque trois ans durant, divers milieux politiques et internationaux, de nombreuses organisations humanitaires, au premier plan le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de multiples gouvernements, notamment ceux du Burundi, du Rwanda et du Zaïre, ont rivalisé d'avertissements contre l'immense danger que représentait dans toute la région des Grands Lacs l'entassement d'un million de réfugiés aux frontières de ces trois pays. Les visées et les subversions militaristes des ex-troupes rwandaises et de leurs supplétifs que sont les milices interahamwe, envenimaient sans cesse les relations entre les États membres de la Communauté économique des Grands Lacs : Burundi, Rwanda et Zaïre. Les agressions intermittentes menées par ces anciennes FAR et les Interahamwe contre le Burundi et le Rwanda étaient autant d'événements prémonitoires du pourrissement général de la situation et d'une explosion imminente de la région.

Pleinement conscients des risques immenses inhérents à la présence d'un nombre considérable de réfugiés à leurs frontières communes, les trois États, à l'unisson et relayés par le HCR en particulier, ont constamment tiré la sonnette

d'alarme et sollicité le concours de la communauté internationale en vue d'une triple opération jugée impérative, à savoir le rapatriement des réfugiés dans leurs pays respectifs, le désarmement de quelque 40 000 fuyards militaires rwandais et de leurs appendices, les milices interahamwe et, enfin, le campement dans des régions éloignées des frontières des réfugiés qui ont opté pour leur maintien à l'étranger.

Diverses solutions ont été maintes fois proposées. Tout en étant convaincu du bien-fondé de ces appels, tant pressants que maintes fois réitérés, le Conseil de sécurité s'est refusé à franchir le Rubicon en prétextant l'existence de plusieurs obstacles au lieu de prendre le taureau par les cornes en décrétant la mise hors d'état de nuire des anciennes troupes et milices rwandaises, pourtant armées jusqu'aux dents, et qui, pour comble, se complaisaient à agresser continuellement nos États et à semer la désolation au sein de nos populations. Ce climat si malsain finit par dégénérer en une dangereuse poudrière qui menait irréversiblement et inexorablement à la catastrophe actuelle.

Un diagnostic sans complaisance révèle qu'une interaction patente existe entre les destins des peuples de la région des Grands Lacs alors que, paradoxalement, leurs intérêts multiples, ardemment ou passionnément recherchés, pour la survie, s'entrechoquent mortellement. Un dénominateur commun caractérise les citoyens du Burundi, du Rwanda et du Kivu : c'est la psychose de la peur qui provoque chez eux une lutte âpre pour s'accrocher à leur planche de salut. De ce phénomène, il ressort qu'au lieu de se coaliser pour un même destin, les concitoyens s'entre-déchirent. Il en résulte une problématique aussi commune que chronique, à laquelle il importe que les Nations Unies s'attaquent prioritairement.

En vertu de l'interdépendance du sort de nos peuples respectifs, les solutions destinées à les sauver ne doivent plus être sélectives ni se confiner à des domaines isolés, donc limitées à des pays pris séparément. Pour remédier aux tragédies récurrentes découlant de sempiternelles causes, l'obligation impérieuse incombe au Conseil de sécurité tout spécialement, et à tous les acteurs, de les affronter dans leur globalité. Dans cette optique, l'éradication des causes de la problématique globale dans la région des Grands Lacs nécessite en priorité des solutions à la mesure de leur gravité et de leur persistance, entre autres la tenue d'une conférence internationale consacrée aux moyens susceptibles de favoriser et de déclencher un retour massif des réfugiés et des expatriés dans leurs patries respectives. Le parrainage, l'organisation, le financement et le déroulement d'un tel forum, en terre africaine de préférence, seraient confiés à l'ONU et à l'OUA, en étroite coopération avec le reste de la communauté internationale.

Une telle conférence se pencherait également sur l'établissement de mécanismes les plus aptes à garantir la sécurité collective à l'échelle nationale pour les composantes de chaque pays et à l'échelle régionale pour les États des Grands Lacs dans leur ensemble. La sécurité, à ce double niveau, restera néanmoins un rêve irréalisé et irréalisable tant que l'objectif primordial n'aura pas été atteint, ou plutôt tant que la première condition *sine qua non* n'aura pas été réalisée, à savoir le partage équitable du pouvoir privilégiant le nécessaire dosage entre les communautés nationales. Il s'agit là d'un postulat incontournable, grâce auquel le pouvoir partagé, loin d'assouvir les ambitions individuelles, sera amené à servir de bouclier réciproque aux composantes de chaque nation.

Au cours de ces dernières semaines, alors que l'attention du monde était polarisée sur l'ampleur inouïe de la tragédie qui s'est abattue sur le Kivu, un autre drame humain d'une extrême gravité a été, à tort, jeté aux oubliettes. En effet, sept millions de Burundais ploient sous le poids étouffant d'un blocus économique total depuis bientôt quatre mois. Alors que le nouveau régime s'est pleinement conformé depuis deux mois à toutes les conditions posées par les gouvernements ayant décrété l'embargo, alors que la délégation ministérielle dépêchée auprès de lui, le 18 octobre dernier, par le troisième sommet d'Arusha, a vivement apprécié le plan de négociations proposé à ses homologues par le chef d'État burundais, notre peuple continue à être lourdement et gratuitement sacrifié. Cet embargo, contraire aux normes les plus élémentaires du droit international, aux Chartes tant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) que de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), assujettit toute une nation aux affres de l'humiliation et de la mort.

De multiples documents officiels attestant de la pleine détermination du pouvoir actuel à négocier avec tous les groupes, y compris avec les factions armées, ont été communiqués par moi-même aux présidents successifs du Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations Unies, en septembre, octobre et novembre. Dès lors que les négociations achoppent sur les écueils dressés par le camp rebelle, les artisans de ces sanctions économiques sont-ils encore fondés à prétexter une raison d'être quelconque pour maintenir l'embargo? Outre le lourd tribut quotidiennement payé en nombreuses vies humaines, tout particulièrement par les centaines de milliers de personnes déplacées, les réfugiés qui rentrent du Zaïre par milliers, fuyant le cataclysme à l'étranger, sont acculés à des conditions drama-

tiques dans leur propre Burundi étranglé par un embargo totalement, et à tous égards, arbitraire.

Ces répercussions sur le sort des réfugiés burundais apportent la lumière supplémentaire sur cette interaction que j'évoquais précédemment entre les causes chroniques des crises qui secouent indéfiniment la région des Grands Lacs et le Burundi. Situé au carrefour de cette région interlacustre, notre pays est fondé par l'histoire et par la géographie à participer en tant que membre à part entière au règlement des conflits qui y surgissent. Au stade actuel, mon gouvernement se borne à sensibiliser le Conseil de sécurité à la quadrature du cercle contre laquelle se heurtera tôt ou tard la force multilatérale, dans le cas où son mandat n'engloberait pas la séparation des anciens soldats rwandais et des Interahamwe d'avec des réfugiés innocents.

Aux yeux de la délégation burundaise, la mission principale de cette force multinationale devrait viser avant tout à désarmer les ex-troupes rwandaises et à les cantonner dans des contrées fort éloignées des frontières burundo-rwando-zaïroises.

Sans prétendre jouer les Cassandre, force est à la délégation burundaise de prédire que faillir à l'accomplissement de cette mission, celle consistant à désarmer les ex-troupes rwandaises, risque de rééditer l'erreur monumentale commise en 1994, lorsque la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) s'est contentée d'assister passivement au déclenchement du génocide pour ensuite plier bagages au rythme du sauve-qui-peut au paroxysme même de ce fléau.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Hier, nous avons été informés que 200 à 300 000 réfugiés s'étaient mis en marche sur une section de route de 9 kilomètres dans la partie est du Zaïre. Aujourd'hui, heureusement, nous savons qu'ils allaient dans la bonne direction. Néanmoins, l'image que donne cette information, ainsi que d'autres renseignements moins heureux transmis par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, est à la fois familière et choquante. Familière, car elle nous rappelle la souffrance humaine que cette même partie du monde a subie récemment en 1994, une souffrance et une brutalité d'une telle intensité et d'un tel niveau que nous pouvons dire qu'elles s'apparentent à la pire des horreurs du XXe siècle, c'est-à-dire l'holocauste.

Le fait qu'un génocide aux effets dévastateurs a été perpétré et que la communauté internationale a été incapable d'agir pour arrêter ce fléau est évident. À la suite de l'exécution, quotidiennement, de 7 à 8 000 personnes pendant une période de 100 jours au Rwanda, nous avons encore dit «Plus jamais». Nous avons également dit que nous allions améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de réagir, et nous avons commencé à faire des changements pour que celle-ci puisse réagir aux crises en augmentant sa capacité de se déployer rapidement.

Maintenant, près de deux ans après, nous sommes encore témoins d'une tragédie humaine se déroulant encore une fois dans la région des Grands Lacs. Un million et demi de personnes, soumises aux pires conditions, ont souffert dans les dernières semaines de notre incapacité de leur venir en aide.

Les plus fortunés, les mieux soignés, ainsi que les mieux portants, membres de la communauté des réfugiés dans la région de Goma, pourront probablement retourner chez eux. Mais nous devons garder en mémoire que nous avons entièrement perdu la trace de centaines de milliers de personnes qui sont éparpillées dans les montagnes et les forêts de l'est du Zaïre. Ces gens ont subi un sort encore plus cruel que ceux qui traversaient la frontière rwandaise aujourd'hui. Ils sont dans une condition physique lamentable; la nourriture et les médicaments sont toujours inutilement stockés à portée de main, mais non acheminés aux gens qui en ont besoin, car les agences de secours ne peuvent accomplir leur tâche, empêchés par des hommes armés qui cherchent à utiliser la douleur et la souffrance des non-combattants pour des raisons politiques et militaires.

Dans sa résolution 1078 (1996) adoptée il y a sept jours, le Conseil de sécurité a énoncé clairement que les pays de la région ont la responsabilité de créer les conditions nécessaires pour contrer rapidement et pacifiquement la crise. Le Conseil a aussi déclaré que la communauté internationale devait agir.

Notre Premier Ministre l'a fait, appuyé fortement par les Canadiens. Un des résultats de la consultation qu'il a entreprise avec une vingtaine de chefs d'État du monde et d'organisations internationales, dont l'Organisation de l'unité africaine, est l'engagement pris par le Canada de jouer un rôle important dans la création d'une force multinationale d'intervention humanitaire pour rendre possible la distribution en toute sécurité de l'aide humanitaire et facili-

ter ainsi le rapatriement volontaire des réfugiés, pour, faut-il le préciser, sauver des vies.

(*L'orateur poursuit en anglais — interprétation*)

Nous n'avons pas cherché à diriger cette mission, mais nous nous sommes réjouis de la réponse des États Membres, lorsqu'il est apparu qu'une offre de leadership pourrait permettre de concrétiser une telle force sur le terrain. Nous assumerons cette tâche avec un mélange de capacité, de compassion et de détermination. En annonçant notre désir d'aider, notre Premier Ministre Chrétien a expliqué aux Canadiens que, bien que le Canada ne soit probablement pas une superpuissance, nous restions un pays qui s'exprime sur la scène internationale avec une autorité morale. À notre avis, c'est pour cette raison que la communauté internationale a suivi l'exemple donné par notre Premier Ministre.

Nous n'avons aucune illusion quant aux risques et aux difficultés en jeu, mais nous sommes absolument convaincus qu'il n'y a d'autre choix que l'action. Lorsque nous avions dit «Plus jamais», nous le pensions.

Le Canada ne peut pas commencer à agir seul dans de telles conditions. De toute évidence, nous n'avons même pas besoin de l'envisager. Les pays ont répondu généreusement à l'appel du Secrétaire général pour agir dans la partie est du Zaïre. Une masse critique est déjà en place. Près de 20 pays ont déjà promis d'y envoyer plus de 10 000 hommes. Bien que le gros des effectifs engagés à ce jour provient de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada, nous avons maintenant des offres fermes qui nous parviennent d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que des marques d'intérêt de l'Asie.

Par ailleurs, nous ne sommes qu'un peu moins encouragés dans nos efforts pour trouver des donateurs pour contribuer au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies que l'on est en train de créer pour appuyer la participation des pays africains. Une aide supplémentaire dans ce domaine est néanmoins requise de toute urgence de ceux qui ont les moyens d'apporter leur contribution à ce fonds mais ne peuvent fournir une assistance directe.

Nous savons maintenant que nous avons ce qu'il faut pour démarrer. Mais la constitution de la force multinationale est un travail qui est toujours en cours. Il nous faut des éléments supplémentaires si l'on veut que cette force soit équilibrée comme il faut et qu'elle ait le maximum d'effet souhaité sur le terrain, ouvrant ainsi la voie à des forces de suivi.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants de l'offre ferme de bataillons provenant du Sénégal, de l'Éthiopie et du Malawi. La participation africaine à la force multinationale est bien sûr d'une importance vitale pour sa légitimité et son efficacité. Les dirigeants régionaux et l'Organisation de l'unité africaine ont joué des rôles clefs en réagissant aux crises en Afrique centrale, et leurs conseils et leurs soutiens dans le lancement de cette entreprise seront vitaux. Nous nous réjouissons de leur participation vitale à cette mission.

Comme nous le savons parfaitement, une telle participation est extrêmement coûteuse. Nous prions donc instamment le plus grand nombre possible de pays d'aider les pays africains à en assumer les frais et, en outre, à fournir l'équipement et les moyens de transport stratégiques dont auront besoin nos partenaires africains dans cette entreprise. Peu de pays possèdent véritablement les capacités nécessaires en matière de transport stratégique, et nous dépendrons lourdement de leur générosité et de leur engagement dans les jours à venir. Enfin, nous aurions bien besoin d'un appui médical assez perfectionné et nous serions heureux de recevoir des offres dans ce domaine.

Le général Maurice Baril, ancien Conseiller militaire du Secrétaire général, qui commande maintenant l'armée canadienne et qui dirigerait la force multinationale, a rencontré hier les représentants de plus de 70 pays pour discuter du concept d'opération de la mission envisagée.

Disons clairement ce que les pays qui constituent la force cherchent à accomplir. Soyons réalistes dans nos attentes. Cette force, comme cela est dit au paragraphe 3 du projet de résolution dont nous sommes saisis, facilitera le retour immédiat des organisations à vocation humanitaire et la fourniture effective, par des organisations de secours civiles, d'une assistance humanitaire visant à soulager dans l'immédiat les souffrances des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger dans l'est du Zaïre, et facilitera le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés, par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que le retour librement consenti des personnes déplacées. Elle ne fera ni plus ni moins.

Nous n'envisageons donc pas le désarmement ou l'interposition comme des éléments intégrants du mandat de la force. En fait, le désarmement ne peut être inclus dans le mandat car, s'il l'était, nous aurions besoin d'une force plus importante et plus robuste, et nous devrions nous engager dans une guerre avec ceux qui de toute évidence ne souhaitent pas être désarmés. Cette guerre entraînerait des problèmes énormes et immédiats au peuple que nous cherchons à

sauver, tandis que les éléments armés continuent de trouver protection au sein de la population des réfugiés qu'ils continuent de tenir en otage.

En outre, des soldats engagés dans le désarmement ne pourraient pas assumer leur mission principale et immédiate, à savoir permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire. Si les soldats se battent, ils ne peuvent pas en même temps se consacrer aux opérations humanitaires. Bref, notre intention est de nous concentrer sur ce qui est urgent et réalisable : sauver des vies et non pas tenter vainement et de façon nécessairement imparfaite de régler tous les problèmes de la région.

La force multinationale envisagée ne mobilise donc pas tous les efforts de la communauté internationale pour ramener la paix et la stabilité en Afrique centrale. La force sera déployée pour une période de quatre mois, et la transition de cette force à une opération à plus long terme des Nations Unies doit être examinée minutieusement. Une composante civile, y compris une participation directe des Nations Unies, est envisagée en même temps que la force, afin d'aider à établir les conditions qui doivent être à la base de toute solution à long terme, y compris le respect des droits de l'homme et de la justice dans la région.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Raymond Chrétien, a déjà engagé l'examen des causes sous-jacentes du conflit et conseille le Secrétaire général sur le rôle à plus long terme que les Nations Unies pourraient jouer dans la région. Si nous menons avec succès notre mission humanitaire, la deuxième tâche à accomplir sera de concentrer avant tout les efforts sur le rétablissement de la paix civile, y compris la réconciliation politique et le renforcement des institutions de la société civile. Cela est absolument essentiel si nous voulons que les haines séculaires qui ont attisé des conflits sans fin, amers et sanglants en Afrique centrale laissent place à un désir de coexister, et que soit rompu le cycle de la violence dans la région des Grands Lacs.

En effet, la perspective positive du retour imminent d'un grand nombre de réfugiés au Rwanda ajoute un sentiment d'urgence et d'importance au processus de reconstruction. Il faudra donc que de toute urgence les donateurs, les organes et les programmes coordonnent leurs efforts afin de faire en sorte que les activités de développement soient bien concentrées sur le renforcement du retour ordonné et pacifique de ces réfugiés. Ceux-ci auront besoin d'un abri, de soins de santé et d'une assistance variée pour pouvoir réintégrer sans heurt la société rwandaise. Ils auront aussi besoin de compassion et de compréhension de la part du Gouvernement et du peuple rwandais. Le Canada jouera un rôle à part entière dans l'aide fournie pour relever cet énorme défi que pose le développement. Le Ministre des affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, a annoncé la création d'un Cadre canadien de consolidation de la paix qui aidera à appliquer de tels projets dans la région. Nous invitons d'autres donateurs à envisager des initiatives semblables.

Malgré les nouvelles encourageantes selon lesquelles un tiers des réfugiés rwandais au Zaïre pourront finalement rentrer dans leurs foyers, un nombre effrayant de gens continueront de mourir dans la partie est du pays, et leur présence dans la région continuera de déstabiliser celle-ci. Près d'un million de réfugiés continueront d'être en danger au Zaïre, même si les rapports sur les courants actuels de réfugiés à Gisenye sont tout à fait exacts.

La communauté internationale est de toute évidence prête à agir, à agir maintenant. À notre avis, la volonté politique internationale existe maintenant de constituer et de déployer une force multinationale. Le Gouvernement canadien est prêt à agir diligemment avec d'autres gouvernements pour permettre le déploiement effectif d'une opération humanitaire temporaire dans la partie est du Zaïre. J'exhorte le Conseil de sécurité à autoriser cette opération sans plus tarder.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine et du Mali des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Ramírez (Argentine) et M. Sow (Mali) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Argentine et le Mali se sont également joints aux auteurs du projet de résolution contenu dans le document S/1996/943.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : Les pays de la région des Grands Lacs sont menacés d'une catastrophe humanitaire. Les troubles qui sont survenus dans l'est du Zaïre ont provoqué l'exode de 1,2 million de réfugiés et personnes déplacées. Les agences humanitaires ont quitté la région.

Dès le début de ces événements tragiques, le Gouvernement français a appelé à une réaction urgente de la communauté internationale. Il a proposé que soit déployée dans l'est du Zaïre une force multinationale à des fins strictement humanitaires. Le Secrétaire général de notre Organisation a adressé au Conseil de sécurité, le 7 novembre 1996, une lettre recommandant le déploiement d'une telle opération. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est prononcée en faveur d'un tel projet.

La résolution 1078 (1996) du Conseil de sécurité, adoptée dès le 9 novembre, a engagé vivement les États Membres à préparer d'urgence les dispositions nécessaires à la constitution de cette force. La résolution 1078 (1996) a été le point de lancement de la mobilisation de la communauté internationale. La résolution que nous allons adopter aujourd'hui autorise enfin la création de cette force multinationale dont les premiers éléments, nous l'espérons, seront déployés dans les prochains jours.

Cette force, à laquelle la France participera, a un mandat strictement humanitaire. Sa mission principale est de permettre l'acheminement dans des conditions d'efficacité de l'aide humanitaire en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, et de favoriser à cette fin le retour dans l'est du Zaïre des organisations humanitaires.

L'objectif de cette force est également de faciliter le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées car le but recherché est bien le libre retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur pays et région d'origine.

La mise sur pied de cette force multinationale n'aurait pas été possible si le Canada n'avait pas pris la décision courageuse d'accepter d'en prendre le commandement et de lancer les travaux préparatoires. Nous saluons, comme d'autres l'ont fait et le feront encore, l'offre très généreuse du Canada, qui regroupera, ce dont nous nous réjouissons, sous son autorité plusieurs contingents américains, européens et africains. La France est particulièrement attachée à ce que les moyens soient apportés aux Africains pour qu'ils participent pleinement à cette mission humanitaire. C'est pour cette raison que nous n'avons cessé d'appeler à des consultations avec l'Organisation de l'unité africaine.

La force multinationale sera mise en oeuvre pour une durée maximale de quatre mois, qui pourra être réduite si le Conseil en décide ainsi. Elle devrait être à terme relayée par une autre opération, vraisemblablement une opération des Nations Unies, qui aurait pour mandat, notamment, de poursuivre l'entreprise humanitaire qui va s'engager dans les prochains jours. Nous espérons que l'ensemble des efforts ainsi déployés permettront d'apporter les secours nécessaires, de stabiliser la région et d'apporter enfin un commencement de solution durable aux problèmes qui assaillent la région des Grands Lacs depuis plus de deux ans.

Mais chacun est devenu conscient de la nécessité de traiter l'ensemble des problèmes de la région autour d'une table de négociation, avec le soutien de tous les pays intéressés.

J'ai entendu, autour de cette table, des propos un peu vifs, explicables par l'émotion, par le ressentiment devant beaucoup d'injustices. Mais j'ai entendu aussi des propos mesurés, responsables, et c'est cet échange de vues qui permet d'espérer que le dialogue entre les pays de la région reprenne ses droits et que l'entente et la réconciliation succèdent à l'incompréhension, à la psychose, au déchirement.

Oui, il est également permis, comme l'un d'entre nous en a émis le voeu tout à l'heure à cette table, oui il est également permis de se coaliser pour la réconciliation. L'Europe a eu son lot de guerres mais elle connaît enfin une phase de réconciliation, d'apaisement. Pourquoi ne pas faire pour l'Afrique, grâce à une réunion internationale, une conférence, ce qui a été fait pour l'Europe et qui a permis, dans des zones déchirées, de ramener la paix. C'est la raison pour laquelle, chacun le sait, le Gouvernement français n'a cessé d'appeler de ses voeux la convocation d'une conférence internationale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous sommes heureux de constater que cette proposition a été formellement endossée, et dans les termes que je viens de citer, par l'Organisation de l'unité africaine. Le Conseil de sécurité en souligne — dans le projet de résolution qui nous est soumis et que nous coparrainons — une fois de plus la nécessité. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Raymond Chrétien, a reçu mandat de la résolution 1078 (1996) d'en accélérer les préparatifs. Nous espérons que les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et les efforts de

nous tous permettront très bientôt d'aboutir à la convocation de cette conférence qui est le seul moyen réellement pacifique, raisonnable pour enfin, comme chacun d'entre nous le souhaite, faire régner la paix et l'entente dans la région des Grands Lacs.

Sir John Weston (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Nul ne conteste la gravité et la complexité de la crise qui a éclaté dans l'est du Zaïre. C'est l'une des tâches les plus importantes et les plus délicates auxquelles doit faire face les Nations Unies. La possibilité d'une catastrophe humanitaire est réelle. La communauté internationale a l'obligation morale de prêter son assistance là où elle le peut et de le faire d'urgence.

Nous rendons hommage au Canada qui a offert de prendre la direction de l'organisation d'une force multinationale. Le Royaume-Uni est prêt à jouer pleinement son rôle. Nous avons coparrainé la résolution dont nous sommes saisis et nous avons l'intention de voter en sa faveur. Nous avons activement participé aux plans de circonstance depuis que le projet de résolution 1078 (1996) a été adopté par le Conseil. Une force multinationale n'est pas une panacée mais elle doit être en mesure d'accomplir la mission que nous lui avons assignée. Ce qu'il nous faut, c'est une force judicieusement équilibrée, aux effectifs adaptés à la tâche à accomplir et dotée d'un mandat clair et réalisable. Il ne fait pas de doute que la contribution britannique à cette force serait notable. Comme l'a dit le Secrétaire à la défense britannique au Parlement hier, nous savons quelles sont nos obligations face à cet appel à l'action. Nous sommes parmi les quelques rares nations à disposer de la capacité militaire d'aider et nous sommes fiers de ce que les forces armées britanniques puissent contribuer à changer les choses. Une équipe de reconnaissance militaire britannique est déjà dans la région pour évaluer les conditions sur le terrain.

Le déploiement d'une force multinationale est la seule option possible si nous voulons avoir des troupes sur place rapidement. Mais il est important de reconnaître la nature temporaire de l'opération. Il s'agit d'une réaction immédiate à une crise immédiate. Il est également essentiel que les Nations Unies entament immédiatement les préparatifs de l'opération de suivi indispensable, dans le contexte d'une force d'intervention humanitaire internationale, afin que cette force de suivi soit en mesure de prendre la relève le 31 mars 1997, date d'expiration du mandat de la force multinationale.

Nous devons également faire en sorte que ces mesures immédiates ne compliquent davantage les tâches à plus long terme. Nous ne voulons pas que la regrettable situation précédente qui conduit directement à la crise actuelle ne se reproduise. Ce déploiement ne doit pas geler la situation en l'état, ni annihiler les efforts déployés ces deux dernières années pour trouver une solution à la situation humanitaire complexe dans la région. Toute tentative sérieuse de faire face à la crise humanitaire et d'empêcher d'autres souffrances doit s'efforcer de faire en sorte que les réfugiés qui souhaitent rentrer dans leurs foyers ne soient pas empêchés de le faire par des groupes armés ou par des auteurs d'actes d'intimidation. Cette opération ne devrait pas non plus se traduire par une réinstallation de camps dans lesquels des éléments armés pourraient opérer. Nous convenons avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés que la force devrait être en mesure d'assurer le caractère exclusivement humanitaire et civil de tous les lieux d'asile, sous le contrôle de la force multinationale. Cela signifie qu'elle devrait être suffisamment importante et équipée pour accomplir la tâche de façon adéquate.

L'ampleur géographique de l'opération devrait aussi être à la mesure de la capacité de la force. Nombre des réfugiés se sont maintenant dispersés dans les zones moins accessibles de l'est du Zaïre. Cela pourrait réduire l'efficacité d'une opération limitée purement à Goma et Bukavu.

Cette crise frappe la région dans sa totalité. Les gouvernements de la région l'ont reconnu lors de leur Sommet à Nairobi, tenu le 5 novembre et ont déclaré clairement leur volonté de participer pleinement à la recherche d'une solution à la crise. Une opération réussie exige le plein assentiment stratégique de tous les gouvernements concernés. Dans la mesure du possible, il exige également l'assentiment des différentes milices actives dans la région.

Nous pensons que la participation et la coopération des États africains sont très importantes. En autorisant la mise en place d'une force multinationale, le Conseil de sécurité répond aux appels de l'Afrique au déploiement d'une force neutre chargée du mandat de soulager les souffrances et de faciliter le retour des réfugiés. Nous espérons que les États africains joueront un rôle important dans la force multinationale et dans la force de suivi qui succédera à l'opération. Il est également important qu'ils participent à la planification des deux forces dès le départ.

Tous les États peuvent contribuer à cette entreprise. Nous nous tournons vers les nations qui ne fournissent pas de contingents, pour qu'elles fassent tout leur possible pour appuyer l'opération. Nous les encourageons à contribuer de toute urgence au fonds d'affectation volontaire du Secrétaire général, qui a été mis en place par ce projet de résolution.

J’ai dit que la force multinationale n’était pas une panacée. Elle ne peut pas résoudre les problèmes de la région. La dimension politique de la crise reste essentielle pour parvenir à une solution durable de la crise. Nous pensons que les gouvernements régionaux ont un rôle clef à jouer en la matière, et nous nous félicitons de la voie qu’ils ont ouverte au Sommet de Nairobi.

Nous devons aider le Rwanda à créer les conditions nécessaires pour encourager le retour des réfugiés, notamment en accroissant le nombre d’observateurs des droits de l’homme sur place. En tant que donateur bilatéral le plus important dans le cadre du programme pour les droits de l’homme au Rwanda, le Royaume-Uni joue un rôle de chef de file en la matière. Nous encourageons d’autres pays à faire de même.

Nous convenons avec l’Ambassadeur de France qu’une conférence sur la région des Grands Lacs aura un rôle central à jouer pour assurer un avenir stable et pacifique dans la région. Nous pensons que les préparatifs de cette conférence sous les auspices de l’ONU et de l’Organisation de l’unité africaine (OUA) devraient commencer. Il est juste que l’OUA participe étroitement à la recherche d’une solution politique durable dans la région.

L’ONU a subi certains revers ces dernières années. Il convient de tirer les leçons des erreurs passées. Nous sommes à présent à nouveau appelés, dans le contexte du défi posé par la crise dans l’est du Zaïre, à nous montrer à la hauteur des buts et idéaux de la Charte des Nations Unies. Il y a des embûches. Nous ne devons pas sous-estimer les risques et les difficultés. Une préparation et une planification minutieuses, un mandat clair, des objectifs réalisables, et des efforts renouvelés pour parvenir à un règlement politique à long terme, sont essentiels. Mais nous devons être encouragés par le travail diligent et efficace effectué ici, au Siège des Nations Unies, ces derniers jours, et par le message politique que cette résolution, qui fait l’unanimité au Conseil de sécurité, transmettra. L’opération que nous déclenchons aujourd’hui indiquera, j’en suis sûr, que l’ONU et ses États Membres sont en mesure de changer les choses et que nous avons le courage et la détermination de le faire.

On a dit, à juste titre, que la seule véritable raison d’agir est que c’est ce qu’il faut faire. Toutes les autres raisons ne sont que des raisons de ne rien faire. Le Royaume-Uni pense qu’en présentant ce projet de résolution, l’ONU fait ce qu’il faut faire.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis la mi-octobre la violence et le conflit se sont intensifiés dans l’est du Zaïre, provoquant une crise humanitaire à grande échelle qui préoccupe la communauté internationale.

La délégation chinoise est gravement préoccupée et troublée par la reprise des combats et le déplacement de millions de réfugiés dans la région des Grands Lacs.

Nous demandons aux parties concernées de cesser immédiatement tous les actes d’hostilité, d’assurer la sécurité personnelle et matérielle des réfugiés et des civils innocents et de garantir l’acheminement sans heurt de l’assistance humanitaire internationale, afin de créer des conditions propices au rapatriement volontaire et dans l’ordre des réfugiés et de jeter la base d’un règlement politique dans la région des Grands Lacs.

La délégation chinoise pense que la communauté internationale et le Conseil de sécurité ont le devoir de résoudre la crise qui frappe la région des Grands Lacs. La tâche actuelle consiste à désamorcer la crise humanitaire. À cet égard, nous avons pris bonne note du communiqué de l’Organe central du Mécanisme de l’Organisation de l’unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l’OUA et de la lettre du Secrétaire général, S. E. M. Salim Ahmed Salim. Nous apprécions et nous appuyons les efforts que les pays africains et l’OUA déploient pour résoudre la crise actuelle avec l’aide de la communauté internationale.

Nous pensons qu’il est indispensable de fournir une aide humanitaire d’urgence aux réfugiés dans l’est du Zaïre, compte tenu du fait que le Zaïre et les pays voisins ont déjà approuvé le déploiement de la force humanitaire multinationale. Nous respecterons les demandes du Zaïre, des pays africains et de l’OUA.

La délégation chinoise votera donc pour le projet de résolution.

La délégation chinoise pense que l’intervention militaire internationale dans l’est du Zaïre pose de nombreux problèmes complexes et délicats. Par conséquent, lors de l’exécution d’une telle intervention, les principes suivants devraient être respectés. Premièrement, la souveraineté et l’intégrité territoriale des pays concernés, en particulier du Zaïre, doivent être respectées et il ne doit pas y avoir d’ingérence dans les affaires intérieures de ces pays. Deuxièmement, avant d’agir, des consultations approfondies devraient avoir lieu avec les États concernés et leur assenti-

ment devrait être obtenu. Une pleine coopération devrait être assurée pendant la mise en oeuvre de cette intervention. Troisièmement, cette action devrait être strictement limitée à des fins humanitaires. Quatrièmement, étant donné que l'intervention est autorisée par le Conseil de sécurité, l'orientation politique du Conseil de sécurité doit être acceptée. En outre, il devrait y avoir un calendrier et un mandat clairement définis. J'aimerais également faire remarquer que l'action dont l'exécution a été demandée par le projet de résolution est strictement limitée à des fins humanitaires. Nous avons donc des réserves pour ce qui est d'invoquer le Chapitre VII de la Charte.

La délégation chinoise pense que le rapatriement rapide et sans heurt des réfugiés et le règlement de cette question sont les bases d'un règlement de la question de la région des Grands Lacs.

Nous comprenons la complexité de la question des réfugiés dans la région, mais tant que les parties concernées font des efforts sincères, avec l'aide de la communauté internationale, tous les problèmes, y compris la question des réfugiés, devraient en fin de compte être réglés de façon efficace.

La région des Grands Lacs a pendant longtemps connu le chaos. Tous les pays ont à faire face à la tâche de la consolidation de la paix et de la reconstruction économique. Par conséquent, le maintien de relations de bon voisinage revêt une importance capitale pour tous les pays. Nous espérons que tous les pays de la région adhéreront aux principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du règlement des différends par la voie de consultations fondées sur l'égalité et le non-recours à la force dans les relations entre les pays. De cette manière, ils seront en mesure d'éliminer les ingérences, de surmonter les difficultés et d'établir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : L'autorisation du déploiement d'une force multinationale dans la région des Grands Lacs est probablement la décision la plus importante prise par le Conseil de sécurité sur la situation dans cette région. Le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter établit un équilibre délicat entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable dans la situation complexe qui prévaut actuellement dans l'est du Zaïre. L'action la plus importante et la plus pressante est guidée par la nécessité d'avoir accès aux réfugiés et aux personnes déplacées, afin que la communauté humanitaire internationale puisse leur fournir une assistance. Le déploiement de la force évitera sans aucun doute que cette situation ne se transforme en une tragédie humaine aux proportions immenses. La communauté internationale devait faire quelque chose pour que sa conscience ne soit pas à jamais perturbée par les résultats de son inaction.

C'est dans le cadre de cette réalité que le Botswana félicite le Gouvernement et le peuple canadiens d'avoir pris la décision de prendre la direction dans l'établissement et le commandement d'une force multinationale pour répondre à la situation humanitaire dans l'est du Zaïre. Nous nous sommes habitués au leadership exemplaire du Canada et à son courage remarquable dans les opérations de maintien de la paix, mais nous ne les considérons certes pas comme allant de soi.

Le Botswana est heureux que le Conseil de sécurité soit en mesure de prendre une décision sur le déploiement d'une force multinationale, une semaine après l'adoption de la résolution 1078 (1996). Cette mesure, nous l'espérons, sauvera des centaines de milliers de vies et rendra l'espoir à beaucoup d'autres qui appellent au secours dans le désert. Nous sommes heureux de nous associer au consensus pour appuyer le projet de résolution.

Le Botswana se félicite de l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale pour aider les États africains qui souhaitent contribuer à l'opération humanitaire. Il est important que les États africains, en particulier les États voisins du Zaïre, participent à l'opération. La réponse des pays de la région, telle que reflétée dans le communiqué publié à l'issue de la réunion au sommet qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, le 5 novembre 1996, attirait l'attention de la communauté internationale sur la situation déplorable qui sévit l'est du Zaïre. Il est significatif de constater que les pays touchés par la situation dans l'est du Zaïre ont demandé l'établissement de couloirs de sécurité et le déploiement d'une force internationale pour permettre au personnel humanitaire international de se rendre jusqu'aux personnes déplacées et jusqu'aux réfugiés. Nous espérons donc que la communauté internationale saura répondre généreusement et en temps opportun pour permettre aux États africains de participer à l'opération humanitaire.

La situation dans l'est du Zaïre n'est pas seulement un problème de réfugiés. C'est en fait un problème politique qui nécessite une solution politique. Le séjour prolongé des réfugiés dans les camps au Zaïre est une source d'insécurité et d'instabilité pour le pays d'accueil; pire, c'est une menace grave à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Zaïre. Les camps de réfugiés sont devenus des lieux de recrutement pour ceux qui sont décidés à former et équiper

une armée pour lutter contre le Gouvernement rwandais. Cela ne peut que conduire à une tension accrue le long de la frontière entre le Rwanda et le Zaïre et transformer ce qui, à l'origine, était un conflit interne en un conflit entre États lourd de conséquences au plan régional. Nous sommes donc convaincus qu'une solution à long terme à la situation actuelle se trouve dans le retour des réfugiés dans leurs communautés au Rwanda. Le fait que certains réfugiés ont déjà commencé à revenir spontanément dans leur patrie est positif, et il est essentiel de s'assurer qu'ils ont un accès immédiat aux vivres, à l'eau et aux médicaments et que leur retour s'effectue dans la sécurité et dans la dignité.

Pour nous, l'objectif principal que la communauté internationale doit s'employer à atteindre est le rapatriement de tous les réfugiés dans leur pays d'origine. Le Gouvernement rwandais s'est déclaré décidé à accueillir les réfugiés. La communauté internationale devrait donc maintenant oeuvrer, en étroite collaboration avec le Rwanda, pour créer des conditions à l'intérieur de ce pays de nature à faciliter le retour volontaire des réfugiés. La communauté internationale doit être prête à accorder les ressources matérielles et financières au Rwanda pour l'aider à réinstaller ceux qui retournent. La plupart des difficultés rencontrées par ceux qui sont revenus concernent des litiges en matière de propriété. Il est donc urgent de les aider à construire de nouvelles maisons. Il doit être tout à fait clair pour le Gouvernement rwandais que les réfugiés jugeront les déclarations du Gouvernement sur la base de ce qui se passe réellement sur place. À cet égard, la communauté internationale a un rôle à jouer en assurant aux réfugiés la sécurité. Nous espérons que le Gouvernement rwandais sera prêt à accueillir et coopérer avec une présence internationale accrue.

Il a été établi au-delà de tout doute que les anciennes forces gouvernementales rwandaises et les Interahamwe empêchent les réfugiés d'exercer leur droit à un retour librement consenti. La communauté internationale ne doit pas et ne peut pas ignorer cette réalité, qui va à l'encontre du principe juridique fondamental du rapatriement sur une base volontaire. Il serait erroné d'insister sur le droit des réfugiés de revenir sur une base volontaire tout en ignorant les actions de ceux qui entravent la liberté des réfugiés à exercer ce droit légitime ou en ne prenant aucune mesure pour y mettre fin.

Le Botswana appuie fermement la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs. Nous attendons ses recommandations sur les modalités de convocation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement. Nous insistons sur la nécessité de procéder à des préparatifs bien conçus pour ouvrir la voie à des négociations effectives sur les questions concrètes. La région des Grands Lacs a connu tant d'effusions de sang que les Nations Unies ne peuvent plus se permettre d'organiser une conférence qui générerait les passions sans offrir de solution aux problèmes urgents qui se posent dans la région. Ce n'est pas le moment d'entamer des débats sans fin sur les avantages et les inconvénients que présente la convocation d'une telle conférence. Le moment est venu pour tous les hommes de bonne volonté d'entamer des négociations pour trouver une solution politique permanente aux problèmes de la région des Grands Lacs.

La communauté internationale doit être prête à garantir que les engagements convenus donneront des résultats équilibrés et seront appliqués efficacement selon un calendrier précis. Nous encourageons les pays de la région à faire des propositions concrètes sur les questions dont doit traiter la conférence. Le Botswana est optimiste et a foi en la capacité de la région à relever le défi actuel. Les dirigeants de la région ont fait preuve de la volonté politique nécessaire pour coordonner et harmoniser leurs positions en faisant face aux difficultés que connaissent leur pays et leur peuple. Ils peuvent compter sur l'appui inébranlable de ma délégation dans cet effort.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : La situation qui ne cesse de se dégrader dans la région des Grands Lacs, les grandes souffrances humaines et le sort de plus d'un million de réfugiés préoccupent vivement mon gouvernement depuis un certain temps.

Mon gouvernement appuie pleinement la décision que le Conseil de sécurité est sur le point de prendre en vue de constituer, à des fins humanitaires, une force multinationale temporaire. Il partage pleinement le sens de l'urgence qui a guidé les activités du Conseil de sécurité jusqu'à présent. L'Allemagne votera donc pour le projet de résolution.

Au nom de mon gouvernement, qu'il me soit permis de rendre hommage au Gouvernement canadien pour l'initiative courageuse qu'il a prise d'assurer l'organisation et le commandement de cette opération. Je voudrais également rendre hommage à tous les pays qui sont prêts à participer à cette opération.

Mon gouvernement pense, comme d'autres, que tous les efforts entrepris par la communauté internationale dans la région des Grands Lacs devraient également s'étendre aux causes sous-jacentes des conflits, en particulier au problème que pose la présence continue de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées au plan

interne dans l'est du Zaïre et ailleurs dans la région. C'est pour cette raison que nous saluons le fait que la force multinationale qui sera autorisée facilitera le retour immédiat des organisations à vocation humanitaire et l'acheminement effectif de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, de même que le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le retour volontaire des personnes déplacées.

Dans ce contexte, mon gouvernement se félicite également de l'annonce faite hier par le Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, M. Kofi Annan, selon laquelle le Secrétariat a l'intention de commencer en temps opportun une opération de suivi qui, comme cela est prévu dans la partie C de la résolution 1078 (1996) du Conseil de sécurité et au paragraphe 12 du projet de résolution dont nous sommes saisis, continuera notamment d'aider le HCR à assurer la protection et le rapatriement volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, y compris par le biais de l'établissement de couloirs humanitaires.

L'Allemagne continuera de fournir des fonds pour assurer l'acheminement d'urgence de l'assistance humanitaire. Avec les États-Unis, nous sommes le plus important fournisseur d'assistance humanitaire dans la région. Outre des contributions bilatérales considérables, l'Allemagne a également contribué à hauteur de plus de 30 % du budget de l'assistance humanitaire fournie par l'Union européenne.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale devra aider à trouver des solutions durables et viables aux causes sous-jacentes des conflits dans la région des Grands Lacs, outre l'action urgente que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter. Cela exige non seulement d'assurer la sécurité des réfugiés à leur point d'arrivée, mais également de donner une réelle possibilité à ceux non impliqués dans le génocide d'être pleinement réintégrés dans leurs communautés locales respectives.

L'Allemagne reste donc toujours engagée dans les efforts visant à améliorer les conditions du retour des réfugiés dans leur pays d'origine, en particulier en encourageant la situation économique et sociale par le redressement et l'assistance au développement, et en aidant à la protection des droits de l'homme.

Il ne peut y avoir de solution si les pays de la région ne coopèrent pas. Il leur appartient avant tout de rétablir la paix dans la région et de créer les conditions propices au développement économique et social. Nous nous félicitons des décisions prises au Sommet régional de Nairobi en tant que première mesure et nous continuons d'exhorter les pays de la région à se réunir dans le cadre d'une conférence régionale afin de jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Les événements tragiques qui se déroulent ces dernières semaines dans l'est du Zaïre ont grandement découragé et vivement inquiété la communauté internationale. Des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées sont menacés de mourir de faim en masse. La création de conditions sûres pour la fourniture immédiate de l'assistance humanitaire s'impose d'urgence afin que les personnes déplacées puissent disposer de nourriture, d'un abri et de la sécurité. Faute de quoi, les conséquences seraient tout simplement tragiques. À moins d'être traitée de façon appropriée dans l'immédiat par la communauté internationale, la catastrophe humanitaire qui se profile aura de graves conséquences, menaçant la paix et la sécurité dans toute la région des Grands Lacs.

Ma délégation se félicite grandement des efforts courageux et diligents déployés par le Gouvernement canadien pour avoir pris l'initiative et assuré une large participation de la communauté internationale à la mise en place d'une force multinationale temporaire, afin de faciliter la fourniture effective d'une assistance humanitaire et le rapatriement librement consenti des réfugiés dans l'ordre et la sécurité. Nous rendons également hommage à l'Afrique, qui est disposée à fournir des contingents à la force multinationale, comme annoncé le 11 novembre par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'à tous les autres membres de la communauté internationale qui ont exprimé leur ferme engagement en faveur de cette noble cause humanitaire. La République de Corée ressent douloureusement la responsabilité que doit assumer chaque membre de la communauté internationale face à une catastrophe humanitaire imminente comme celle dont nous sommes témoins dans la région des Grands Lacs. À cet égard, je tiens à dire que mon gouvernement est dûment prêt à contribuer à la cause de la force multinationale. Tout en exprimant notre plein appui au déploiement immédiat d'une force multinationale temporaire dans la région des Grands Lacs, nous voudrions ajouter quelques observations.

Premièrement, la tâche de la force multinationale ne sera pas du tout aisée du fait de la situation d'insécurité dans laquelle elle doit opérer. Il sera donc d'une importance primordiale que toutes les parties concernées offrent une pleine coopération à la force multinationale. Nous les prions instamment de n'entraver l'opération multinationale sous aucun prétexte ni de quelque manière que se soit.

Deuxièmement, nous voudrions souligner que la situation précaire qui prévaut dans la région des Grands Lacs ne permet pas de règlements partiels. Nous pensons que la deuxième partie du mandat de la force multinationale, s'agissant notamment de faciliter le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés, est tout à fait essentielle car tout règlement à long terme des problèmes complexes de la région serait inconcevable sans le rapatriement des réfugiés. En outre, bien que nous comprenions tout à fait la difficulté et le risque de traduire dans la réalité la nécessité de séparer les intimidateurs des réfugiés de bonne foi, nous pensons toujours qu'on ne doit négliger aucun moyen, dans le cadre de l'opération multinationale, pour contribuer à faciliter la séparation libre et graduelle des réfugiés. Ma délégation est certaine que la force multinationale marquera le début du règlement des problèmes multiples dont la région des Grands Lacs souffre depuis de nombreuses années.

Troisièmement, en concevant le plan opérationnel pour le rapatriement des réfugiés, je suis tout à fait d'accord que le traitement réservé aux premiers réfugiés, qui retournent volontairement dans leurs pays est important, comme le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés l'a indiqué hier au cours d'une réunion d'information. Nous devons faire tous les efforts possibles pour garantir que les conditions qui les attentent soient acceptables pour les premiers rapatriés afin que d'autres réfugiés plus prudents ou hésitants soient encouragés à leur emboîter le pas.

Quatrièmement, nous pensons que la communauté internationale devrait faire fond sur le précieux élan donné par les efforts laborieux des pays participant à la force multinationale, en prenant des mesures de suivi appropriées et opportunes, telles que prévues dans le projet de résolution, et en convoquant la conférence internationale prévue dans la résolution 1078 (1996). À cet égard, nous attendons les recommandations que fera le Secrétaire général après avoir entrepris les préparatifs indispensables avec les États Membres et les organisations pertinentes.

Pour conclure, nous voudrions exprimer notre sincère souhait que l'opération de la force multinationale prévue atteindra ses objectifs, qu'elle reprendra d'urgence la fourniture de l'assistance humanitaire et préparera le terrain pour le rapatriement des réfugiés selon le calendrier et le cadre fixés. Ma délégation, en tant que coauteur, votera en faveur du projet de résolution dont est saisi le Conseil.

M. Gomaa (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : L'Égypte a suivi avec une grave préoccupation et un chagrin immense la détérioration de la situation dans la région des Grands Lacs. C'est une région importante pour nous, étant donné les nobles liens qui nous attachent à son peuple. C'est pourquoi grande est notre souffrance devant la tragédie humaine aux vastes dimensions qui se déroule depuis des semaines et des mois.

Convaincue de l'importance du rôle de l'Afrique, l'Égypte a participé aux efforts intensifs entrepris dans le cadre africain pour trouver une solution permettant de sortir de l'impasse dans le contexte de la fraternité et des valeurs africaines, et ce, par le truchement de l'Organe central du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le communiqué publié lors de sa quatrième session extraordinaire le 11 novembre 1996 tenue à Addis-Abeba a dégagé les éléments d'un consensus international pour se rapprocher d'un règlement de ce problème difficile. J'entends par cela la nécessité d'un rôle international direct et plus efficace, qui se traduira par la mise en place d'une force multinationale pour assurer le flux de l'assistance humanitaire nécessaire et faciliter le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés sur la base du plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Zaïre. En outre, une vaste participation de l'Afrique à une force multinationale est essentielle, voire indispensable. Il n'échappera à personne que l'élargissement de cette participation africaine reste tributaire de la mobilisation des ressources financières nécessaires sur une base très sûre et durable par le biais du fonds d'affectation spéciale qui a été créé à cette fin ainsi que par d'autres moyens.

La délégation d'Égypte rend hommage aux initiatives qui ont été prises dernièrement devant la gravité de la situation, à commencer par l'initiative française — qui est à la base de l'action entreprise par le Conseil et de l'adoption de la résolution 1078 (1996) — et l'initiative canadienne, à laquelle ont participé un certain nombre de pays pour qu'elle se concrétise au Conseil. L'initiative canadienne offre un cadre bien défini pour la mise en place d'une force temporaire qui interviendrait en vue de réaliser un objectif humanitaire urgent et précis, tout en réaffirmant l'importance de la participation africaine à cette force.

Nous pensons donc, pour ce qui est du débat du Conseil de sécurité ces derniers jours, que la décision est compatible avec le point de vue africain exprimé dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine. En conséquence, nous appuyons de tout coeur le projet de résolution (S/1996/943). L'Égypte votera pour ce projet de résolution, dont elle est coauteur.

La Guinée-Bissau et le Botswana ont eux aussi apporté leur soutien, de même que d'autres pays africains frères importants, en premier lieu le Zaïre, qui a enduré les plus grandes souffrances, et le Cameroun, qui assume actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine.

La délégation égyptienne a écouté ce qui a été dit par le représentant du Rwanda ami sur les derniers faits positifs concernant le retour en grand nombre des réfugiés dans leurs foyers. Nous en sommes très heureux. Mais en même temps, nous pensons qu'adopter l'actuel projet de résolution ne va absolument pas à l'encontre de ces efforts ou des faits nouveaux qui, nous l'espérons, se confirmeront de façon à alléger les souffrances et à mettre fin à la tragédie.

Il importe de noter à cet égard que la force multinationale proposée est une force temporaire à portée limitée. Sa nature et son mandat supposent la coopération sincère et totale de tous les pays de la région. À terme, elle attestera d'une prise de conscience responsable de la dimension de la tragédie et de la nécessité d'y trouver une solution.

Nous espérons enfin que cette force pourra réaliser ses objectifs sans heurts et aussi rapidement que possible, de façon à consolider les efforts de réconciliation dans le cadre d'une conférence sur la région des Grands Lacs, réunie sous les auspices des Nations Unies, à permettre la croissance de leurs économies et à assurer la prospérité de leurs peuples.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Le Conseil de sécurité a connu au cours des 50 dernières années des moments forts. Nous pensons que la réunion de ce soir comptera parmi celles qui auront le mieux contribué à donner à la notion de responsabilité collective son véritable sens. Mais la réunion de ce soir aura surtout contribué à donner au Conseil de sécurité ce prestigieux aréopage vers lequel se tournent des millions d'êtres humains, et de qui dépend très souvent la survie de millions d'êtres humains comme vous et moi, Monsieur le Président. Ce soir, la réunion aura contribué à donner à notre Conseil un visage humain, une âme.

Nous avons écouté avec beaucoup de considération, beaucoup de respect, les interventions qui ont été faites ici par les pays concernés : le Zaïre, le Rwanda, le Burundi, de même que celles de tous les autres membres du Conseil. Mais surtout, nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du représentant du Canada, une intervention fort instructive et courageuse. Nous saluons la délégation du Canada qui a pris position pour la survie d'une partie de l'humanité que constituent les populations qui vivent aujourd'hui dans la détresse dans l'est du Zaïre.

Le représentant du Zaïre s'est tout à l'heure appesanti sur les circonstances qui prévalent dans son pays, une situation fort déplorable et dont on ne dira pas assez la précarité. Mais je crois qu'il faut retenir de ce qu'il a dit que le Zaïre, pays africain que nous respectons tous, s'est toujours engagé à défendre la condition humaine. Parce qu'il nous semble que ce soir, c'est bien de la condition humaine qu'il s'agit.

Je crois qu'au-delà des émotions — comme il a été dit ici — et de certaines rancoeurs qui, parfois, sont justifiées, il faut surtout percevoir le désir de concourir à une solution où prévaudront les droits de l'homme; je devrais plutôt dire, les droits de la personne humaine.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où des foyers de tension éclatent un peu partout, à cause de la haine raciale, du manque de tolérance, de la persécution ethnique, de l'absence de règle démocratique, des ambitions politiques démesurées, qui sont la cause d'affrontements et de conflits armés qui, hélas, provoquent l'exode de milliers d'êtres humains sur les routes : des femmes, des enfants, des vieillards, qui sont laissés abandonnés à la dérive face au désespoir, ondes errantes à la recherche de lieux sûrs ou présumés tels, forcées de survivre entassées, parfois comme du bétail, dans des camps dont les conditions ont été décrites tout à l'heure par notre éminent collègue du Zaïre comme des conditions infra-humaines.

Ces mouvements massifs de personnes, dans des conditions difficilement contrôlables, entravent le développement socio-économique des pays d'accueil et entraînent les conséquences que nous regrettons aujourd'hui, conséquences graves pour la sécurité et la stabilité des pays concernés, mais aussi graves pour la stabilité régionale, voire internationale.

Les événements de l'est du Zaïre illustrent bien cette réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous savons que l'ampleur des déplacements de populations ne comporte pas seulement un aspect humanitaire. Il y a aussi un aspect politique dont il serait difficile de se départir, et dont la responsabilité principale incombe en premier lieu aux pays affectés eux-mêmes.

Néanmoins, le concours de la communauté internationale s'avère plus qu'indispensable. C'est pourquoi ma délégation se félicite de la tenue de cette réunion ce soir, cette réunion à laquelle participent plusieurs autres Membres des Nations Unies. C'est bien là une responsabilité collective, que nous avons décidé d'assumer.

Mon pays est convaincu aujourd'hui plus que jamais que l'effort de la communauté internationale, mais surtout celui des organes compétents des Nations Unies, doit se concentrer davantage, avec beaucoup plus de détermination et de volonté politique, sur les principales causes de l'afflux des réfugiés et des personnes déplacées. La création d'un environnement socio-économique et politique plus sain, ainsi que la mise en place de régimes politiques respectueux des droits de l'homme, notamment la mise en place d'institutions qui se fondent sur le principe de la primauté du droit, de la justice et de l'égalité des citoyens, sont des conditions essentielles pour arrêter l'exode massif des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous estimons que les pays concernés doivent créer les conditions propices au rapatriement volontaire des réfugiés et au retour des personnes déplacées dans leur lieu de résidence habituel, en toute sécurité et en toute dignité.

Depuis 1994, la région des Grands Lacs est devenue malheureusement le plus grand foyer de tension et de confrontation interethnique que l'Afrique ait connu ces derniers temps. L'assassinat des Présidents du Rwanda et du Burundi ont exacerbé la violence politique et accentué les conflits dans ces pays, entraînant de surcroît une vague massive de personnes déplacées et de réfugiés dans les pays voisins. Cette situation, que nous déplorons, est à l'origine de la situation actuelle et a assurément provoqué les conséquences que nous constatons aujourd'hui à l'est du Zaïre et que nous rapportent les images horribles que nous voyons chaque soir sur le petit écran, comme si les chaînes de télévision s'étaient engagées à nous rappeler, comme il se doit d'ailleurs, que, ailleurs, quelque part là-bas en Afrique, il y a aussi une partie de notre humanité qui souffre et dont la souffrance interpelle notre conscience universelle.

Des milliers de personnes, hommes, femmes, enfants et vieillards, dépourvus de leurs biens, de leur terre, de leurs troupeaux, dépourvus de tout, ont fui leur pays d'origine à la recherche d'un endroit sûr pour survivre. Ces mêmes gens se trouvent aujourd'hui quelque part dans les forêts, parce que à l'animosité de ceux qui sont plus que leurs frères, de leurs concitoyens, qui ont décidé de les massacrer au nom d'une supériorité ethnique que nous condamnons, ils ont préféré la cohabitation, si dangereuse soit-elle, avec des animaux plutôt que de braver l'instinct animal de leurs propres compatriotes. Depuis trois semaines au moins, nous sommes témoins de cette tragédie intolérable qui cause, selon les estimations de «Médecins sans frontières», plus de 1 200 morts par jour. On peut se demander pourquoi le Conseil n'a pas été en mesure de prendre une décision depuis trois semaines. Bien sûr, il y a des raisons qui expliquent que le Conseil n'ait pas été en mesure d'intervenir comme nous l'aurions souhaité, mais il faut se féliciter qu'aujourd'hui enfin, il nous soit enfin donné la possibilité de voter pour une résolution qui va dans le sens souhaité par les millions d'êtres humains qui souffrent dans cette partie de l'Afrique, dans cette partie du monde qui, je le répète, fait partie de notre commune humanité.

Alors, il y a ceux qui se demandent s'il n'existe pas deux poids et deux mesures dans l'application du droit humanitaire international. Est-ce à dire que le respect des droits de l'homme et le droit humanitaire au Zaïre, quelque part là-bas en Afrique, n'est pas aussi important que lorsqu'il s'agit d'intervenir ailleurs, sous d'autres latitudes? Nous voulons croire que le contraire est valable et que, comme nous l'avons dit, Zaïrois, Rwandais, Burundais, Africains, nous sommes tous des êtres humains, et que non seulement nous méritons tous l'attention du Conseil de sécurité, mais surtout que la communauté internationale dans son ensemble se penche sur le sort d'êtres humains.

C'est vrai que, enfin, le Conseil de sécurité va adopter tout à l'heure un projet de résolution qui va finalement autoriser le déploiement d'une force internationale pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Mais, entretemps, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur le nombre de personnes que nous aurions pu sauver depuis que Mme Ogata nous a présenté, il y a trois semaines, un rapport accablant sur le sort réservé aux millions d'êtres humains dans cette partie du monde, lequel rapport avait d'ailleurs été largement conforté par les dires de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, et surtout par ce que le Secrétaire général lui-même nous a dit pour nous inciter à agir en tenant compte de l'urgence de la situation, en mettant de côté nos divergences pour agir dans le sens voulu par les circonstances, c'est-à-dire en donnant une âme, un visage humain à ce Conseil de sécurité si prestigieux.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'étape à laquelle nous sommes enfin parvenus. Nous nous félicitons de la contribution de toutes les délégations qui sont assises autour de cette table. Nous nous félicitons qu'enfin il soit décidé de faire quelque chose qui puisse contribuer à atténuer les affres et les souffrances imposées à tout un peuple. Et quand je dis peuple, je pense tout simplement au peuple africain. Parce que lorsqu'un Zaïrois, un Rwandais ou un Burundais souffrent, lorsqu'ils préfèrent errer dans la forêt, lorsqu'ils préfèrent mourir plutôt que d'être tués, massacrés, et bien nous pensons, nous, en Guinée-Bissau, mais aussi en Algérie, en Tunisie, en Afrique du Sud, que c'est tout simplement un Africain qui meurt et un peu une partie de nous-mêmes. C'est pourquoi nous nous félicitons

qu'enfin nous ayons décidé d'apporter notre concours à la fin de cette misère qui sévit dans ce pays.

Nous remercions le Secrétaire général de ses efforts inlassables, efforts qui sont à la hauteur des responsabilités qui lui incombent et qui donnent à celui qui préside aux destinées de l'Organisation des Nations Unies tout le poids et toute l'autorité que lui confère la Charte. Et nous sommes très fiers d'avoir un Africain qui préside, justement en ces moments difficiles pour l'Afrique, aux destinées de l'Organisation des Nations Unies.

Nous remercions l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est réunie plusieurs fois pour se pencher, de façon responsable, mais aussi d'une façon respectueuse des droits de l'homme, sur la situation qui prévaut à l'est du Zaïre. Mais quand nous disons l'est du Zaïre, nous ne songeons pas seulement à ce qui se passe dans cette région de l'Afrique, à une situation purement zaïroise. Il n'en est pas question. C'est une situation qui prévaut dans un pays africain dont, fort heureusement, nous sommes tous convenus de rappeler la nécessité de respecter les frontières héritées de la période coloniale, lesquelles frontières ont été formellement consacrées par la Charte de l'OUA qui, au travers de l'intangibilité des frontières, a tenu à faire en sorte qu'en Afrique nous respections nos voisins et nous efforcions de vivre et de coexister dans l'amitié et la coopération. Et nous sommes heureux que le représentant du Zaïre nous ait rappelé ici que, pendant plus de 30 ans, la coexistence pacifique, l'amitié et la coopération ont présidé aux destinées des peuples frères qui habitent cette région du continent africain.

Nous espérons que cette même coexistence et ces vertus, si chères aux populations africaines, reprendront le dessus et que, sur la base du respect des frontières et de la nécessité de nous respecter mutuellement et de respecter nos régimes politiques respectifs, nous pourrons oeuvrer à l'avènement d'une Afrique délivrée de toute cette misère que nous déplorons.

Je disais donc que nous nous félicitions de l'intervention de l'OUA. Mais nous voudrions, ici et maintenant, exprimer notre gratitude aux pays des Grands Lacs, qui ont déployé des efforts inlassables pour faire en sorte que le dialogue puisse prévaloir, et que l'entente et la concorde puissent s'ériger en principes fondamentaux dans cette région du continent africain.

Nous remercions les membres du Conseil de sécurité qui ont pris l'initiative de présenter le présent projet de résolution. Nous pensons notamment à la délégation allemande qui, il faut le dire, en a pris l'initiative il y a trois semaines. Nous pensons à la délégation française qui, avec résolution et intelligence, a voulu faire en sorte que notre commune humanité soit rappelée à l'ordre. Nous remercions, bien sûr, le Gouvernement canadien qui, comme on l'a dit tout à l'heure, a eu le courage de décider — et de bien décider — de prendre le leadership, comme le commandent les circonstances, pour, finalement, faire quoi? Simplement servir notre commune destinée, notre commune humanité, pour apporter la contribution que méritent les peuples africains, les peuples concernés, qui sont nos frères et nos soeurs.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est important que nous tous qui sommes réunis ici autour de cette table, et tous ceux qui prendront la parole tout à l'heure, apportent non seulement leur concours mais expriment leur détermination de s'engager dans la force multinationale ou du moins à apporter leur soutien pour que cette force non seulement voie le jour mais puisse contribuer à résoudre le problème.

Je voudrais annoncer ici que mon pays, la Guinée-Bissau, est disposé à participer à la force multinationale dans les conditions et les termes prévus dans le projet de résolution que nous allons avoir la responsabilité, mais surtout le grand bonheur, d'adopter tout à l'heure. S'agis-

sant de ce projet de résolution, nous estimons que son adoption contribuera non seulement à alléger les souffrances des populations concernées, qui attendent et qui, tous les soirs, tournent leur regard vers New York pour qu'enfin il soit mis fin à leurs souffrances.

Et nous nous félicitons de la participation de nombreux Membres des Nations Unies à notre présent débat. Je crois que ce soir, en quittant cette salle,

(*l'orateur poursuit en anglais — interprétation*)

nous devrions nous souvenir de ce que disait l'écrivain argentin Jorge Luis Borges : «Chaque être humain est l'humanité tout entière».

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Pologne votera pour le projet de résolution autorisant les États Membres à mener, au moyen d'une force multinationale, une opération destinée à faciliter le retour immédiat des organisations à vocation humanitaire et la fourniture effective d'une assistance humanitaire dans l'est du Zaïre, ainsi que le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés et des personnes déplacées. L'objectif de notre action d'aujourd'hui est clair : empêcher qu'une grande catastrophe humanitaire ne se produise.

Dans la situation de chaos qui règne dans l'est du Zaïre, l'assistance humanitaire requise d'urgence ne saurait être fournie sans que soit assurée une sécurité élémentaire. C'est pourquoi nous sommes sincèrement reconnaissants aux pays qui ont pris l'initiative d'organiser d'urgence la force multinationale et de fournir des contingents à l'opération. Nous remercions particulièrement le Gouvernement du Canada pour sa courageuse et généreuse décision de prendre la direction de cette opération.

Nous sommes réellement convaincus que le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter procurera à ces pays et aux organisations humanitaires le cadre indispensable à la réalisation des tâches qu'ils ont volontairement décidé d'entreprendre.

Maintenant qu'on s'est occupé des problèmes les plus immédiats, les Nations Unies devraient, de l'avis de ma délégation, intervenir. Nous espérons que la forme appropriée de la présence des Nations Unies sera décidée rapidement.

Nous sommes parfaitement conscients que l'opération ne peut éliminer les causes structurelles de la crise dans la région des Grands Lacs. Mener à bien une telle tâche nécessite des efforts intensifs et à long terme de la part des pays intéressés, des organisations régionales africaines et de la communauté internationale dans son ensemble. Cependant, nous pensons que l'opération que le Conseil de sécurité s'apprête à créer contribuera immensément à la réalisation d'une solution durable fondée sur les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de tous les États intéressés, ainsi que sur le respect des droits de l'homme.

À cet égard, je voudrais souligner que les pays africains ont un rôle essentiel à jouer à toutes les étapes du processus, à commencer par l'opération humanitaire qui fait l'objet de notre débat. Nous nous félicitons des résultats du Sommet régional de Nairobi, tenu le 5 novembre, et de la réunion extraordinaire de l'Organe central du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tenue le 11 novembre, qui, selon nous, constituent un pas dans cette direction.

Sans perdre de vue le tableau plus général, nous devons maintenant et sans retard contribuer à atténuer la tragédie humanitaire dans l'est du Zaïre et manifester notre solidarité à ceux qui ont faim, qui ont soif ou qui sont frappés par la maladie. Le projet de résolution dont nous sommes saisis ouvre la voie à une action qui réclame une situation aussi dramatique.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation tient à exprimer sa vive préoccupation face aux graves événements en cours dans l'est du Zaïre et qui ont amené plus d'un million de réfugiés burundais et rwandais à abandonner leurs camps, situation qui menace la paix et la sécurité de la région des Grands Lacs.

Selon nous, la communauté internationale se doit de prendre de toute urgence des mesures afin d'empêcher que des milliers d'êtres humains ne meurent de faim ou de maladie. Cela signifie qu'il faut trouver un mécanisme pour stabiliser la situation et créer les conditions de sécurité permettant à l'assistance humanitaire de parvenir aux réfugiés et aux personnes déplacées de la région, dont la situation résulte de conflits armés.

C'est pourquoi ma délégation a parrainé le projet de résolution actuellement à l'examen et se prononcera en faveur de ce texte, qui vise à créer une force multinationale de caractère humanitaire afin de faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux civils qui se trouvent en danger dans l'est du Zaïre et d'aider au rapatriement des réfugiés et au retour

volontaire des personnes déplacées, en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Pour que cette opération puisse être menée à bien il est impératif, selon nous, que les parties au conflit instituent un cessez-le-feu. C'est pourquoi nous les exhortons à cesser immédiatement toutes les hostilités et à entamer, le plus rapidement possible, le dialogue politique nécessaire afin de trouver une solution à la situation actuelle.

Ma délégation voudrait renouveler son appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région ainsi qu'aux efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union européenne, les États intéressés et également aux résultats du Sommet régional des pays africains, qui a eu lieu à Nairobi le 5 novembre dernier. Nous voudrions également remercier de son offre le Gouvernement canadien et les autres gouvernements qui ont proposé du personnel et de l'équipement pour constituer la force multinationale envisagée dans le projet de résolution.

Ma délégation voudrait souligner qu'il est urgent d'organiser une conférence internationale de paix, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, afin de discuter et de trouver des solutions durables à tous les problèmes que connaît la région des Grands Lacs.

Pour terminer, ma délégation considère que le projet de résolution contient des objectifs appropriés étant donné qu'il est destiné à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés, grâce au déploiement d'une force neutre et encourage l'établissement d'un plan d'action susceptible de diminuer les tensions dans la région et d'assurer le rapatriement volontaire des réfugiés.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité répond à un cri à l'aide venant d'une région où depuis trop longtemps la dignité humaine est foulée aux pieds, les droits de l'homme violés et où sont déniés les droits fondamentaux de chaque être humain — droit à la vie, aux vivres et au logement. Une région où des hommes et des femmes, des personnes âgées et des enfants meurent de faim, de soif et de maladie. Une région où tout va à vau-l'eau, où une multitude de personnes souffrent en attendant un signe, une action qui pourraient leur donner un minimum de sécurité et de confort et rompre le cycle de la violence aveugle.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité répond enfin à l'appel au secours venant de l'est du Zaïre, un signal qui malheureusement devient de plus en plus faible chaque jour, et refuse de se croiser les bras devant cette tragédie. Nous avons décidé de constituer une force humanitaire, une force qui avant tout doit être une véritable force de paix. L'objectif que nous avons tous à l'esprit est d'accorder secours et aide humanitaire aux populations en danger de la région.

L'Italie se réjouit particulièrement de la décision que le Conseil de sécurité est sur le point de prendre. Depuis le début des délibérations du Conseil sur cette question, nous avons toujours prôné le déploiement dès que possible d'une force multinationale et avons contribué de manière active à chaque étape de la discussion. Nous avons lancé des actions diplomatiques avec les pays les plus directement impliqués et les avons invités à choisir la voie du dialogue. Nous avons affirmé à maintes reprises que la communauté internationale ne pouvait se taire et se croiser les bras devant la situation infernale qui se déroulait sous nos yeux. Nous agissons, et nous agissons efficacement, pour faire face à l'urgence humanitaire sous tous ses aspects difficiles. J'ajouterai que des avions italiens sont prêts à s'envoler vers les aéroports de la région pour apporter les secours qui sont tellement nécessaires.

Nous convenons également qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre dès que possible un plan crédible permettant le rapatriement volontaire — et je souligne le mot «volontaire» — de millions de réfugiés. Mais pour que cela soit possible, nous devons obtenir un engagement sincère de leurs pays d'origine. Nous ne pouvons pas et ne devons pas obliger des réfugiés à rentrer là où ils risquent de ne pas trouver des conditions leur permettant de mener une vie normale. Nous espérons que la raison l'emportera sur d'autres considérations et qu'une solution durable à cet énorme problème pourra être rapidement trouvée.

À cet égard, nous sommes encouragés par les premières informations que nous recevons, à savoir qu'un certain nombre de réfugiés rentreraient chez eux. Nous espérons vivement que cette tendance va continuer.

Notre action aujourd'hui marque le début d'une nouvelle phase de coopération dans la recherche d'un moyen de sortir de l'instabilité que connaît la région des Grands Lacs depuis de nombreuses années. Mais ne nous leurrons point. Ce sera une tâche difficile et astreignante. Nous restons

toutefois convaincus que le dialogue devrait être le principal élément de cet effort. Nous réaffirmons donc notre ferme conviction qu'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et surtout le développement dans la région des Grands Lacs doit être convoquée de toute urgence afin de trouver une fois pour toutes des réponses aux nombreuses questions qui n'ont pas encore été résolues, et avant tout, à la question des réfugiés.

C'est donc compte tenu de cette profonde conviction que l'Italie votera pour le projet de résolution dont le but est d'autoriser le déploiement d'une force d'assistance humanitaire dans l'est du Zaïre. La première priorité est d'alléger les souffrances de la population civile et des réfugiés. Trop de temps a déjà été perdu.

Nous sommes satisfaits de constater que l'opération que nous lançons aujourd'hui aura des objectifs strictement humanitaires et exclura des tâches plus ambitieuses telles que l'interposition entre les parties au conflit. La durée de l'opération sera limitée, et elle sera définie de telle sorte qu'elle permettra la pleine mise en oeuvre des objectifs humanitaires.

La force devra fonctionner avec l'assentiment de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des gouvernements concernés. Sa composition sera équilibrée afin de représenter la communauté internationale dans son ensemble. Aucun pays ne devrait prédominer. La force devra refléter la volonté de la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier d'un grand nombre de pays européens et africains, ainsi que des États-Unis. Je voudrais au nom de mon gouvernement féliciter sincèrement le Gouvernement canadien d'avoir accepté de prendre la direction de cette opération et d'en assurer le commandement.

L'Italie participera à cette force en tant que pays fournisseur de troupes. Nous espérons que l'engagement que nous avons pris, qui est conforme à toutes les activités précédemment menées par l'Italie chaque fois que des besoins humanitaires étaient en jeu, aidera les populations de la région. Telle est notre sincère et principale préoccupation.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Avant tout, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil aux représentants du Zaïre, du Rwanda et du Burundi au moment où il examine une question qui touche profondément leurs réalités nationales, au cours d'un débat que, j'en suis sûr, chacun ici aurait préféré éviter.

Devant une tragédie humanitaire comme celle que connaît la région est du Zaïre, la décision que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter, est, comme d'autres l'ont déjà dit, de la plus grande urgence. Il semble important, pour commencer, d'adresser des remerciements. En premier lieu ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général, qui nous a constamment tenus informés de la situation dans la région et nous a même proposé la formule que nous allons adopter aujourd'hui. Nous remercions également Mme Ogata, qui, il y trois semaines, comme l'a rappelé l'Ambassadeur de la Guinée-Bissau, s'est rendue au Conseil et qui, juste avant son départ, a prononcé quelques mots que j'ai encore à l'esprit. Elle a dit : «Faites quelque chose. Faites quelque chose pour que mon personnel n'ait pas à quitter l'est du Zaïre». Nous remercions le Gouvernement allemand, qui a présenté notre proposition initiale, tendant à ce que le Conseil commence son débat sur cette question. Et nous remercions le Gouvernement français qui a pris une initiative concrète et qui a fermement parrainé la résolution 1078 (1996) du Conseil de sécurité.

En particulier, mon gouvernement tient à remercier le Gouvernement canadien d'avoir pris l'initiative de coordonner les efforts menant à la création, au déploiement et au commandement d'une force multinationale pour l'assistance humanitaire au Zaïre. Le Canada est également honoré de ce que le Secrétaire général ait désigné l'Ambassadeur Raymond Chrétien Envoyé spécial dans la région. Nous remercions également tous les pays qui ont déjà manifesté leur intérêt à contribuer à la mission — des pays importants disposant de moyens et de capacités opérationnelles dont ne disposent pas tous les États Membres des Nations Unies. C'est tout à leur honneur qu'ils soient prêts à risquer la vie de leurs citoyens, de leurs fonctionnaires et de leurs soldats dans cette opération. Parmi les pays qui ont manifesté le désir de participer à la mission, certains appartiennent à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, comme l'Argentine et le Brésil, un fait que je tiens également à souligner.

Enfin, je ne saurais manquer de reconnaître ici le lourd fardeau que le Zaïre a dû assumer ces dernières années, en raison du grand nombre de réfugiés se trouvant sur son territoire, pour des raisons qui échappent à son contrôle.

Le Conseil de sécurité prend aujourd'hui ses responsabilités. Avec la résolution 1078 (1996) et le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui, le Conseil de sécurité cesse d'être un observateur intéressé pour devenir un

participant direct qui utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte pour faire face à une crise humanitaire de grande ampleur dans laquelle il a les moyens d'agir. Il est en train de mettre ces moyens en oeuvre.

La tragédie que vivent les personnes déplacées et les réfugiés qui ont fui les camps et les affrontements à l'est du Zaïre ne pouvait que nous inciter à agir le plus tôt possible. Nous ignorons encore le nombre de tués ou de blessés. Comme le Secrétaire général l'a déclaré il y a quelques jours, nous nous trouvons peut-être face à un nouveau génocide, provoqué cette fois par la faim et la maladie.

Le projet de résolution que nous allons adopter, après avoir accueilli avec satisfaction les offres des États Membres en vue de constituer une force multinationale à des fins humanitaires, indique qu'agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil autorise les États Membres à collaborer avec le Secrétaire général pour mener à bien l'opération humanitaire. Il s'agit d'un projet de résolution qui pourrait devenir historique. Il s'efforce de ne pas répéter l'inaction passée du Conseil à l'égard du Rwanda ou les erreurs commises dans le cas de la Somalie. Le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui aurait pu l'être plus tôt : pas seulement vendredi dernier, mais même le mois dernier ou l'année dernière. Ce projet de résolution est opportun et nécessaire aujourd'hui en raison de la crise actuelle. Cependant, il arrive trop tard et démontre à nouveau la grande difficulté qu'éprouve la communauté internationale à s'occuper de façon préventive des conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Ma délégation pense qu'il est très important de réitérer les références faites aux coûts de l'opération dans la résolution 1078 (1996). Ceux-ci seront assumés par les États participants et par d'autres contributions volontaires. Ces contributions, en conjonction avec la création d'un fonds d'affectation spéciale, permettront aux États africains de participer à la force multinationale, participation que le Chili juge absolument indispensable.

De plus, en adoptant ce projet de résolution, nous répondrons à la demande présentée au Conseil de sécurité par les dirigeants africains convoqués à Nairobi par le Président Moi, du Kenya. Par conséquent, sa mise en oeuvre devrait être effectuée en coordination étroite avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les gouvernements des pays de la région des Grands Lacs. Pour nous, le fait que le Gouvernement zaïrois ait donné son accord à la mission que nous sommes en train d'autoriser est particulièrement décisif, car c'est sur son territoire qu'elle sera déployée.

La délégation chilienne réitère que la partie la plus urgente de la mission consistera à empêcher que la situation humanitaire continue à se détériorer, à donner à des milliers de personnes qui ont fui l'assurance qu'elles auront accès aux zones protégées où elles pourront trouver des vivres, de l'eau et des médicaments, ce qui permettra aux organismes à vocation humanitaire, tant ceux des Nations Unies que les organisations non gouvernementales, d'aider ces personnes en satisfaisant leurs besoins les plus élémentaires.

Cependant, comme l'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, il est évident que la présence massive des réfugiés au Zaïre est l'une des causes principales de la crise qui sévit dans la région. C'est pourquoi le projet de résolution comporte également un autre objectif : faciliter le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés. Si, comme l'a dit le représentant du Rwanda, cela a déjà commencé dans des conditions de sécurité, tant mieux. Cela ne peut que satisfaire les objectifs de la communauté internationale. De cette façon, le rassemblement de tous les citoyens rwandais, que nous souhaitons tous, peut commencer.

Il convient de rappeler que la résolution 1078 (1996) du Conseil de sécurité contient des dispositions très importantes à cet égard, que viendront compléter celles que nous allons adopter aujourd'hui. Elle prie le Secrétaire général, agissant en consultation avec son Envoyé spécial, d'élaborer un concept d'opérations et un cadre pour la force spéciale dans le but, entre autres, d'aider le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à assurer le rapatriement librement consenti des réfugiés dans leurs pays d'origine, et de créer des couloirs humanitaires.

Nous savons que la crise actuelle dans l'est du Zaïre n'est pas un événement isolé, mais qu'elle est intrinsèquement liée à des situations semblables qui sévissent dans d'autres pays de la région des Grands Lacs. Le problème des réfugiés est peut-être l'élément principal qui établit un lien entre elles. Une solution durable à la situation des réfugiés ne sera possible que lorsqu'il existera des conditions politiques et des conditions de sécurité leur permettant de retourner dans leurs lieux d'origine — Rwanda, Burundi, Zaïre et autres pays où ils choisiraient d'habiter. Cela rend nécessaire pour tous les dirigeants régionaux, de concert avec la communauté internationale, d'examiner en commun les divers problèmes qui existent dans la région et de trouver un moyen d'arriver à une solution définitive et convenue. Cela sera possible grâce à la convocation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs — conférence que la France a proposé à la communauté internationale il

y a quelque temps. Une des tâches les plus urgentes dont l'Envoyé spécial du Secrétaire général doit s'acquitter est de déterminer, de concert avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les dirigeants régionaux, les modalités de sa convocation.

Avec l'aspiration, le désir et la volonté de réunir une conférence régionale, une question vient à l'esprit. Lorsque nous notons les situations internes qui existent dans les pays, nous ne pouvons que nous demander, à juste titre, si les leaders des factions souhaitent rechercher une solution politique aux problèmes de la région, ou s'ils parlent de paix tout en préparant leurs solutions finales en se fondant sur la force et la violence.

Je crois qu'une solution politique véritable ne pourra être trouvée que si les leaders ont le courage de serrer la main de leurs prétendus ennemis. Si les leaders qui combattent à l'intérieur de chaque pays ne font pas preuve du courage moral nécessaire, il n'y aura pas de solution politique. C'est ce que nous enseigne l'histoire, et sans ce courage moral les débats sur la question se poursuivront au Conseil de sécurité. Il est certain que la communauté internationale veut aider la région des Grands Lacs, mais elle ne peut aider que ceux qui souhaitent prendre l'histoire par la main et la faire aller de l'avant, sans raviver les craintes, les angoisses et la méfiance du passé, mais en ayant foi en la possibilité d'envisager une région des Grands Lacs où chacun jouira de la paix. Ce ne serait pas une simple continuation de la situation actuelle. Cela exigera un niveau de courage que nous n'avons pas encore constater chez les leaders.

Pour terminer, je tiens à dire que le Chili s'estime proche de l'Afrique et des pays de la région des Grands Lacs, comme en témoigne notre intérêt pour le Burundi. Malgré la distance géographique qui nous sépare, nos sentiments nous rapprochent, de même que notre solidarité et l'intérêt politique dont nous faisons preuve en recherchant une solution régionale.

Malgré les moyens modestes dont nous disposons, nous n'en voulons pas moins contribuer sur le plan humanitaire à la mise en oeuvre du projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui, parce que nous voyons dans notre contribution un symbole de notre rapprochement avec la région. Cela montre également l'idée que nous nous faisons des responsabilités qui nous incombent au Conseil de sécurité.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est profondément préoccupée par l'ampleur de la tragédie humanitaire qui se déroule dans l'est du Zaïre, par les nombreuses pertes humaines et par le déplacement douloureux de près de 1,5 million de réfugiés rwandais et burundais et de dizaines de milliers de Zaïrois qui sont privés de toute aide extérieure. La situation risque de dégénérer en un conflit militaire régional qui pourrait anéantir tout espoir de rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

La Russie, comme tous les autres membres du Conseil de sécurité, exhorte toutes les parties au conflit à mettre fin immédiatement aux hostilités, à entamer un dialogue politique et à s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver la crise. La tâche des Nations Unies et de toute la communauté internationale est de favoriser par tous les moyens possibles la réconciliation et la stabilisation dans cette région et d'apporter l'assistance humanitaire nécessaire à sa population qui continue de souffrir. La Russie, pour sa part, continue de fournir cette aide en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Mais, évidemment, la principale priorité est la mise en oeuvre des mesures humanitaires d'urgence afin de sauver la vie de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées et faciliter le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés. C'est précisément ce que le Conseil de sécurité a examiné ces derniers jours. C'est également pour trouver une solution à ce problème urgent, que le Conseil a adopté la résolution 1078 (1996). Non seulement elle souligne clairement tous les éléments politiques indispensables, mais en fait elle approuve également le concept même de l'envoi d'une force multinationale dans l'est du Zaïre. Cette résolution, qui reflète la démarche responsable que le Conseil de sécurité a adoptée face à cette situation d'urgence, a permis de hâter la constitution d'une force multinationale. Aujourd'hui, tandis que les paramètres, la structure, le mandat et les objectifs de cette opération ont été clairement définis, l'adoption d'une nouvelle résolution sur la base du texte présenté constitue la prochaine étape logique, qui permettrait de procéder immédiatement au déploiement de la force.

Je tiens à rendre un hommage mérité au Gouvernement canadien, qui a offert de diriger la force multinationale et d'assumer ainsi la lourde responsabilité de mener à bien cette action humanitaire très complexe. Je tiens également à rendre hommage aux États qui ont déjà exprimé le désir d'y participer.

Nous estimons que, dans l'exécution de son mandat, la force multinationale agira impartialement et en coopération avec le Secrétaire général, le Coordonnateur des program-

mes d'assistance humanitaire des Nations Unies ainsi que les organisations humanitaires pertinentes et qu'elle informera régulièrement le Conseil de sécurité du cours de l'opération. Nous attendons de tous les pays intéressés de la région qu'ils offrent leur appui à la force multinationale et qu'ils coopèrent étroitement avec elle et avec les institutions humanitaires afin d'alléger le calvaire de centaines de milliers de personnes.

Nous estimons importantes toutes les dispositions du projet de résolution favorisant la participation équilibrée des contingents africains. Cette participation se fera, selon que de besoin, par le biais du fonds d'affectation spéciale établi par le Secrétaire général. Nous accordons également une grande importance au fait que le projet de résolution souligne à nouveau qu'il importe d'organiser d'urgence une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA, afin d'aborder les problèmes de la région dans leur ensemble.

L'opération de la force multinationale est limitée dans le temps. Le moment venu, le Conseil de sécurité devra déterminer la suite des mesures à prendre. Préjuger ici dès maintenant ces mesures serait prématuré. N'oublions pas les amères expériences de certaines situations passées où la transition d'une force multinationale à une opération des Nations Unies n'avait pas été suffisamment mis au point — avec parfois des conséquences catastrophiques. D'ailleurs, dans d'autres situations, l'idée «de faire passer le flambeau» d'une force multinationale à une opération des Nations Unies a été carrément rejetée. Afin d'éviter de poser des actes irréfléchis et de pratiquer deux poids deux mesures, le Conseil de sécurité ne devrait pas se hâter de s'engager, mais devrait dans chaque cas, en toute responsabilité, examiner la possibilité d'adopter une ou plusieurs décisions en fonction des recommandations du Secrétaire général et des réalités de la situation et, bien entendu, de la position des pays directement concernés. C'est précisément dans cette optique que notre délégation lit le dispositif du paragraphe 12 du projet de résolution : et c'est sur cette base que notre délégation votera en faveur du projet de résolution.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une grande tristesse que le monde assiste à la nouvelle tragédie qui se déroule dans le centre de l'Afrique. Aucun de nous ne peut oublier le choc et l'horreur des conflits au Rwanda en 1994, les centaines de milliers de personnes innocentes massacrées dans les églises, les écoles ou dans leurs foyers. Fuyant la violence, des millions de réfugiés avaient traversé les frontières pour se rendre au Zaïre et en Tanzanie. Des milliers sont morts dans des installations de fortune en attendant que la communauté internationale puisse leur apporter de l'eau, des aliments et des médicaments. Aujourd'hui, les combats qui ont éclaté à nouveau ont amené de nombreux réfugiés et personnes déplacées à fuir ces dernières semaines le danger et la misère et empêchent l'acheminement de toute aide humanitaire. Il est urgent qu'on leur porte secours.

La communauté internationale est, comme toujours, prête à aider ceux qui en ont le plus besoin — les civils innocents pris entre les combats et la peur. La semaine dernière, le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui a jeté les bases d'une réaction internationale rapide et efficace. Entre-temps, l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se sont employés à calmer la situation et à aider les réfugiés. Et un grand nombre de pays ont mis au point des plans coordonnés pour une force humanitaire temporaire placée sous la direction du Canada, afin de permettre la reprise de l'assistance humanitaire et le rapatriement des réfugiés.

Mais la complexité de la situation dans l'est du Zaïre, en raison de la présence de nombreux groupes armés et d'un environnement politique fragile, nécessite une préparation prudente. Les États-Unis appuient fermement la proposition du Gouvernement canadien d'assurer le commandement d'une force multinationale afin de faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la crise actuelle, laquelle aura également pour tâche de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés dans leurs foyers. Nous nous félicitons de l'offre faite par certains pays du monde entier de participer à la force multinationale que le Conseil de sécurité autoriserait aux termes de ce projet de résolution, ainsi que des nombreuses offres d'assistance humanitaire.

La solution à long terme est le rapatriement librement consenti des réfugiés. Afin d'éviter que pareille tragédie humanitaire ne se reproduise, les réfugiés qui souhaitent retourner au Rwanda doivent pouvoir le faire. Il semble, alors que nous parlons, que peut-être des dizaines de milliers d'entre eux aient finalement décidé de profiter de l'occasion. Nous nous félicitons de cette évolution et espérons qu'elle se poursuivra. Le Gouvernement du Rwanda a pris des mesures crédibles et d'autres engagements afin d'assurer la sécurité des réfugiés, et il s'emploie, avec les institutions de secours international, à les aider à rentrer chez eux. Nous sommes en consultation avec les gouvernements de la région au sujet des dispositions nécessaires au déploiement potentiel des forces des États-Unis.

Les États-Unis travaillent étroitement avec le Gouvernement canadien et d'autres gouvernements, les institutions des Nations Unies et la communauté humanitaire afin de déterminer précisément les besoins humanitaires et la façon dont nous pourrions participer le plus utilement à ces efforts humanitaires et faciliter le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés. Même si des progrès considérables ont été faits, certaines questions non réglées concernant l'organisation et le déroulement de la mission doivent encore être mis au point. Il s'agit d'une tâche complexe, et la planification pour une opération appropriée de suivi de la force multinationale temporaire devrait également commencer immédiatement.

Nous louons les efforts que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les dirigeants de la région, l'Union européenne et d'autres médiateurs font pour s'attaquer aux problèmes politiques sous-jacents, lesquels doivent être réglés avant qu'une paix et une stabilité véritables puissent s'instaurer dans la région. Nous demandons instamment à toutes les parties dans la région de mettre un terme aux hostilités dans lesquelles elles sont engagées les unes contre les autres, de coopérer aux efforts de médiation, de permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire et d'appuyer le rapatriement des réfugiés en toute sécurité. Nous prions également instamment toutes les parties de coopérer avec le Tribunal international pour le Rwanda, qui est autorisé à juger les personnes responsables du génocide de 1994.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration au nom de la délégation indonésienne.

La situation sur le terrain dans l'est du Zaïre continue de se détériorer. Le sort de plus d'un million de réfugiés qui ont déjà souffert d'atrocités, de la faim, de la soif et vivent dans des conditions misérables exige une action immédiate de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'Indonésie salue les mesures rapides prises par les dirigeants de la région, comme en témoigne le communiqué du Sommet de Nairobi du 5 novembre 1996. Le Conseil de sécurité doit prendre une décision aujourd'hui afin d'éviter une catastrophe humanitaire qui pourrait avoir des répercussions graves sur la stabilité et la sécurité de toute la région des Grands Lacs.

Il est impératif qu'un cessez-le-feu soit établi afin de mettre un terme à la violence et de faciliter ainsi une solution négociée au conflit. Nous demandons également aux divers gouvernements concernés de ces territoires d'autoriser l'accès des organisations de secours humanitaire, afin de leur permettre de distribuer des vivres et prodiguer des soins médicaux aux réfugiés éparpillés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. C'est dans ce contexte que ma délégation, conformément au paragraphe 8 du dispositif de la résolution 1078 (1996), appuie la création d'une force multinationale pour s'acquitter de ces tâches et faciliter le rapatriement librement consenti et dans l'ordre des réfugiés et des personnes déplacées, comme cela est clairement indiqué au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis. L'Indonésie rend hommage au Canada d'avoir pris l'initiative de créer la force multinationale et de prendre la tête de l'opération.

L'on a beaucoup parlé du mandat, des ressources et de la portée d'une telle opération. L'expérience passée a appris à la communauté internationale à s'interposer prudemment dans un conflit — même si ses intentions ne sont qu'humanitaires — sans en avoir une vision claire. Le rôle actuel de la force multinationale, tel qu'il est défini, semble répondre à cette préoccupation en établissant un mandat réaliste et précis. Une telle force doit avoir les moyens de se défendre et de se protéger, ainsi que de protéger le personnel de secours international. Le délai de quatre mois peut suffire à surmonter la phase d'urgence de la crise. D'autres aspects du conflit doivent également être examinés si l'on veut trouver une solution durable. Cependant, ils devraient être abordés au cours de la phase suivante des opérations.

Dans le contexte de la recherche d'une solution globale et durable aux conflits de la région, la convocation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs ne peut plus être reportée. Elle doit avoir lieu avec la participation de tous les gouvernements concernés, sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), comme le demande la résolution 1078 (1996).

Compte tenu de ces considérations, l'Indonésie est prête à voter pour le projet de résolution et appuie le déploiement d'une force multinationale temporaire dans l'est du Zaïre, jusqu'au 31 mars 1997. Nous tenons cependant à souligner que les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Zaïre doivent être défendus tout au long de l'opération de la force multinationale.

Pour terminer, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à l'Envoyé spécial, l'Ambassadeur Raymond Chrétien, pour les efforts inlassables qu'il a déployés et la contribution positive qu'il a apportée à la recherche d'une solution à la crise actuelle dans la région des Grands Lacs.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/943.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1080 (1996).

Je viens de recevoir du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 15 novembre 1996 qui se lit comme suit :

> «S'agissant du débat sur la situation dans l'est du Zaïre, j'ai l'honneur de vous informer que le Brésil avait l'intention de se porter coauteur du projet de résolution contenu dans le document S/1996/943.»

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1996/949.

Il n'y a plus d'orateur. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 35.